



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 15 juin 2006, à 19H15
à la Salle de Spectacles

13^{ème} séance

Séance du jeudi 15 juin 2006

Présidence de M. Roland Divorne, Président

Je vous souhaite la bienvenue à cette treizième et dernière séance de cette législature.

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.



Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

61 conseillères et conseillers répondent à l'appel à 19h15 (*).

64 conseillères et conseillers sont présents à la fin de la séance.

Remarque : au 01.04.2006, le Conseil communal ne compte plus que 77 membres.

Sont excusé(e)s :

Mmes	Madeleine Doudin	Nicole Dupont	Roselyne Ruchet
MM.	Jean-Jacques Aegerter	Pascal-André Barraudy	Jean-Claude Berger
	Jean-Pierre Glaus	Alexandre Goedecke	François Morisod
	Pascal Montemari		

Sont absent(e)s :

MM.	Michel Grenacher	Slobodan Naumorski	Pierre Trenz
-----	------------------	--------------------	--------------

(*) Mme Suzanne Sisto-Zoller et M. Jean-Marc-Dupuis sont arrivés juste après l'appel nominal
Mme Karine Clerc Ulloa est arrivée à 21h05 pour des raisons professionnelles

Remarques :

Mme Marianne Huguenin arrivera plus avant dans la soirée car elle participe, à la Maison Pulliérane, à la Journée de réflexion organisée par Lausanne Région et Rel'ier.

M. Jean-Marc Dupuis est présent à la séance du SIE.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2006.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
7. Préavis No 76 - 2006 :
Réponse de la Municipalité à la Motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud - Mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« Local d'injection ») en Ville de Lausanne.
M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur.
8. Préavis No 77 :
Agrandissement du site scolaire du Léman - Crédit d'étude.
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
9. Préavis No 78 :
Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
10. Préavis No 79 :
Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Anna Della-Valle.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
11. Préavis No 80 :
Adoption du plan de quartier P15A « En Belle Vue » - Radiation des alignements - Procédure de levée des oppositions - Vente de la parcelle No 262 « En Belle Vue ».
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.
12. Comptes communaux - Exercice 2005 :
 - a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la Commission intercommunale de la STEP,
 - c) de la Commune de Renens,Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
13. Gestion - Exercice 2005 :
Rapport de la commission de gestion.
Adoption de la gestion.
Mme Nathalie Kocher, présidente-rapporteuse.

14. Préavis No 81 :
Pose d'un collecteur d'eaux usées dans l'avenue de Saugiaz.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.
15. Préavis No 82 :
Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Astrid Ziemke.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.
16. Propositions individuelles et divers.
17. Jetons de présence.
18. Allocutions.



M. le Président propose aux membres du Conseil communal de bien vouloir modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

Le point 3 - Communications de la Municipalité

Le point 7 - Préavis No 76 - 2006 :

Réponse de la Municipalité à la Motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud
- Mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« Local d'injection »)
en Ville de Lausanne.

M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur.

Ces deux points seront traités *après le point 13* - Gestion - Exercice 2005.

Cette modification est proposée étant donné que Madame Marianne Huguenin, conseillère municipale, et d'autres conseillers communaux font parties de certaines commissions et que ces personnes arriveront plus tard à la séance du Conseil communal.

Soumise au vote de l'assemblée, cette proposition est acceptée par l'ensemble du Conseil communal.



1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2006

M. le Président : soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres du Conseil communal ; il est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son excellent travail.

2. Communications de la Présidence

M. le Président donne les résultats de la votation fédérale et de l'élection du Syndic du dimanche 2 avril 2006 :

✓ **Votation fédérale** - Objet No 1 : Articles de la Constitution sur la formation

Electeurs inscrits : 7'132 Cartes de votes reçues : 2'270 Taux de participation : 36,06 %

Bulletins rentrés	2'572	Bulletins blancs	45	Oui	2'197
Bulletins valables	3'525	Bulletins nuls	2	Non	328

✓ **Election du Syndic**

Electeurs inscrits : 12'250 Cartes de votes reçues : 3'972 Taux de participation : 31,37 %

Bulletins rentrés	3'843	Bulletins blancs	30	
Bulletins valables	3'799	Bulletins nuls	44	Majorité absolue : 1900

Ne sont pas élus :	Huguenin Marianne	1'711 voix
	Golaz Olivier	1'259 voix
	Clément Jean-François	793 voix

 En date du 23 mai 2006, le bureau électoral composé de Mesdames Denise Schmid, Marcelle Bourquin-Chuard, scrutatrices, et présidé par M. Roland Divorne, président du Cosneil communal, a constaté qu'une seule liste « Renens rose-rouge-vert » pour l'élection du Syndic portant le nom de Madame Marianne Huguenin a été déposée dans le délai imparti au 23 mai 2006, à 12h00, au Greffe municipal de Renens.

En conséquence, le Bureau électoral de la commune de Renens en application de l'art. 8 de l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 2 novembre 2005, déclare élire tacitement, Syndic de la Commune de Renens pour la législature 2006-2011, Madame Marianne Huguenin.



Dates à retenir

- La Fête des jardins familiaux à Sous-Biondes 1, le samedi 17 juin 2006, dès 10H00
- La Fête interculturelle "Les Percussions du Monde", des 23, 24 et 25 juin 2006 (le samedi 24 juin, 22h30, Les Tambours du Bronx, sur la Grande Scène)

- Cérémonie d'assermentation le 27 juin 2006, à 17h30
- Cérémonie de passation des pouvoirs du Bureau du Conseil 2005/2006 – 2006/2007 aura lieu exceptionnellement après la cérémonie d'assermentation

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

Mme S. Szenyan- Reymond (F.r.) : Cela concerne la lettre adressée au Conseil communal par l'association pour la préservation des espaces verts du parc des Paudex, à Renens.

J'ai appris que cette lettre ne pourra pas être lue dans les communications de la présidence comme il en est l'habitude, car il s'agit d'une lettre ciblée. Les conseillers et conseillères doivent être mis au courant de ce courrier cela me semble normal.

Si cette lettre est ciblée, il me semble qu'elle trouve sa place au point 11 de cet ordre du jour, préavis No 80 et je désire qu'elle soit lue.

 Lecture du courrier signé par l'APPEVPP par :
Le Président : C. Annaheim + un membre du comité : B : Rochat

(Copie de cette lettre fait partie intégrante du PV et se trouve annexée à la fin du PV)

Remarque : daté du 14 juin, ce courrier n'est parvenu au Bureau que le jour même de la séance du Conseil communal ; le bureau du Conseil communal n'a pas eu le temps nécessaire pour en débattre avant.

M. O. Barraud (soc.) souhaite connaître la composition de ce comité d'habitants et de combien cela représente de personnes.

M. le Président invite les présidentes et présidents de groupe de la législature 2006-2011 à signer le document « convention de législature » à l'issue de la présente séance de conseil.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. J.- M. Reymond, président de la commissions des finances : La commission des finances a examiné et pris position sur les points suivants :

Préavis No 82

La commission des finances vous propose simplement de prendre l'étude de ce préavis.

Préavis No 80

C'est à une large majorité et après consultation que les incidences financières de la vente de la parcelle sont acceptées par la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances.

5. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

Il n'y a pas de communication de la CARIC.

6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Mme G. Martin (rad.) donne lecture du rapport concernant l'ARASOL :

La commission de gestion des communes membres de l'ARASOL s'est réunie le mardi 4 avril 2006 à Renens, salle de conférence du Centre social régional (CSR), afin d'examiner - sous la présidence de Madame Michelle BEAUD - le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2005.

Etaient également présents à cette séance: MM. Michel DEPPIERRAZ, Président du Comité de direction et Olivier GUEX, directeur du CSR, accompagné de son adjointe administrative, Mme Annie SIEGLER ainsi que Claude SALZMANN, adjoint à la Bourse communale de Renens.

La commission ARASOL de Renens était représentée par Mesdames Eva GLOOR et Gisèle MARTIN.

M. DEPPIERRAZ remercie chaleureusement la Direction et l'équipe de notre Centre social régional (CSR) pour le travail effectué dans le contexte difficile du passage de l'ancienne à la nouvelle Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) entrée en vigueur le 01.01.2006. En effet, le changement de régime social (introduction du RI - Revenu d'Insertion) a conduit les collaborateurs à devoir fournir des efforts importants dans le processus d'apprentissage de la loi et à modifier leurs pratiques professionnelles tout en faisant face aux sollicitudes quotidiennes de la part des usagers.

La nouvelle LASV a aussi entraîné un travail important d'information du CSR vis-à-vis de ces derniers avec toutes les difficultés que comporte la démarche.

COMPTES 2005

Service de la Protection de la Jeunesse

La réserve de Fr. 45'000.- a permis de financer des postes non budgétisés (ressources administratives) grâce à la trésorerie courante. Cette opération a donc permis au CSR de ne pas devoir recourir à une démarche de demande de complément de financement aux communes.

Réserve pour préjudice de tiers

Avec l'introduction de la nouvelle LASV, nos communes peuvent être amenées à rembourser au canton des prestations que le CSR aurait versées indûment, suite à la faute d'un collaborateur (les assistants sociaux sont responsables des engagements financiers vers les bénéficiaires). Le principe est de dire que si une région travaille mal ou que si un CSR fonctionne mal, ce n'est pas à l'ensemble des régions du canton ou des communes d'assumer les éventuelles pertes, à travers la facture sociale, mais à l'association de communes fautive. Il s'agit donc d'introduire une logique de responsabilité vis-à-vis des acteurs mettant en oeuvre la loi, en premier lieu desquels figurent les collaborateurs des CSR.

Le fonds de réserve pour préjudice de tiers, qui appartient aux 7 communes de la région, a donc comme objectif d'éviter à l'ARASOL de devoir solliciter les communes membres pour des remboursements au canton liés aux fautes des collaborateurs de son CSR (comme tout fonds de réserve, cet argent permet à l'ARASOL d'anticiper l'éventuelle prise en charge de ce type de risque).

M. SALZMANN souligne le fait que ce fonds n'est pas seulement utile mais que le but de cette réserve, c'est également de respecter les principes de base de la comptabilité lorsque l'on connaît le risque. Par analogie à une comptabilité privée, on commettrait une erreur de ne pas constituer une réserve. La loi sur les communes n'en parle pas mais cette pratique est courante et permet une gestion saine de l'entité ARASOL.

Afin de réduire les erreurs de traitement chez les collaborateurs des CSR, un processus de gestion des tâches est défini par la loi. Ainsi, un dossier fait l'objet d'une double validation. La première porte sur les deux premiers mois: il s'agit d'une première liste de conformité (check-list) dans laquelle un certain nombre de documents obligatoires doivent être fournis par l'utilisateur. La seconde débute à partir du troisième mois où une autre liste de documents doit être complétée. Les assistants sociaux et les assistants administratifs doivent donc veiller à ce que ce processus soit respecté. Si une erreur subsiste et n'est pas détectée lors du contrôle annuel (renouvellement des pièces), il pourrait y avoir une responsabilité du CSR et donc de l'ARASOL. Cette responsabilité n'est toutefois pas mise en cause si la faute est provoquée de manière intentionnelle par le collaborateur à des fins personnelles (une enquête pénale pourrait être envisagée suivant la gravité du cas).

M. GUËX explique que le CSR sera bientôt muni d'un enquêteur pour les cas de fraudes intentionnelles des usagers, mais que le remboursement des prestations touche avant tout l'erreur par inadvertance du collaborateur.

Au vu de ce qui précède, notre Commission appuie unanimement cette démarche de créer un fonds de réserve afin de pallier les erreurs inévitables engendrés par la masse importante de dossiers à gérer par le CSR de même qu'à assurer une comptabilité saine de l'ARASOL. La Commission de gestion invite par la même occasion le Conseil intercommunal à aller dans ce sens.

Contrat de prestations

Le projet de contrat de prestation s'est terminé à la fin de l'année 2005. Rappelons que ce dernier est un outil qui vise à codifier les rapports entre ceux qui financent les prestations (le canton) et ceux qui les dispensent (la région). Arrivé à son terme, ce projet a permis de faire apparaître la complexité et la reconnaissance du travail fourni. En effet l'un des objectifs atteints est d'avoir inventorié les tâches d'un CSR. Une harmonisation des critères de discussion entre les différents CSR qui ont appliqué ce projet a pu être établie.

Les réflexions menées autour de la poursuite de ce projet ont relevé que l'extension des outils de gestion à l'ensemble des CSR aurait été trop lourde et les coûts démesurés par rapport aux besoins de ces derniers.

Toutefois les outils informatiques créés durant cette période sont toujours utiles actuellement pour le travail des collaborateurs (par exemple lors de l'ouverture des dossiers, on peut mentionner les problèmes rencontrés et insérer également la date de l'entretien).

Selon M. GUEX, le contrat de prestations installait un rapport de dépendance face à la qualité des saisies. En effet une mauvaise saisie du collaborateur engendrait une pénalisation sur l'ensemble du travail du personnel. Comme indiqué dans le rapport d'activité, l'une des critiques les plus récurrentes concernait la lourdeur du travail de saisie en regard de la fiabilité des données obtenues et du coût engendré.

Le Conseiller d'Etat Pierre-Yves MAILLARD n'a pas souhaité entrer dans la logique du contrat de prestations et le projet a été abandonné en début d'année.

Répartition des coûts de l'ARASOL à charge des communes

Les communes de Chavannes, Crissier et Villars-Ste-Croix sont débitrices envers l'ARASOL du fait de l'augmentation du nombre de leurs habitants entre l'établissement du budget et les comptes. Le compte 9114.10 présente en effet un solde de Fr. 8'892.20.

Buts optionnels

Suite aux différentes discussions entre la direction du CSR et le Centre social protestant (CSP), celui-ci a doublé ses consultations juridiques. Ce doublement de la prestation n'a débuté qu'au 01.04.05 d'où le montant de Fr. 54'250.- porté aux comptes.

Fonds de soutien

Fonds de l'Union féminine de Crissier géré par le CSR: ce fonds est destiné en faveur d'habitantes de cette commune avec ou sans enfants.

Frais de fonctionnement du SPJ

Les frais budgétés figurent toujours en dépit du départ définitif de ce service. La Direction souhaitait quand même faire apparaître que plus rien n'avait été comptabilisé pour 2005.

Totaux (participation du Canton)

Les charges 2005 du Canton ont dépassé le budget. Cette différence s'explique essentiellement par l'accroissement des prestations RMR versées (augmentation de plus de Fr. 1'400'000.-).

Collaboration avec les Justices de Paix

Notre Commission s'interroge sur le motif de la réduction de la collaboration entre le CSR et les Justices de Paix. M. GUEX nous a expliqué que le Canton de Vaud a un niveau élevé de gens sous tutelle

ou curatelle. La pratique est de laisser libre appréciation aux Justices de Paix. Progressivement cette tendance à mettre sous tutelle les personnes a été freinée à la suite de nombreuses oppositions et de nouvelles jurisprudences plus affinées en la matière. Toutefois, si aujourd'hui il est plus facile d'accorder la tutelle à un parent de sang, les conditions se sont aussi renforcées. Ainsi les Justices de Paix demandent plus fréquemment un certificat médical pour appuyer une demande de tutelle. Le certificat médical constitue une preuve complémentaire qui vise à montrer que le sujet en question est incapable de gérer lui-même ses propres biens. Le CSR est donc confronté à un problème de preuves dans le cadre de sollicitations de mandat de curatelle ou de tutelle. Ces sollicitations sont donc d'autant mieux accueillies par les Justices de Paix si la personne a des problèmes manifestes de comportement.

Activité Aide sociale et Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)

Suite à la décision du Conseil Fédéral de ramener de 520 à 400 le nombre d'indemnités de chômage pour les bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage de moins de 50 ans du Canton de Vaud dès le 01.07.2005, quelques 104 personnes ou familles ont été projetées vers l'aide sociale dans notre région de communes. Il est à souligner que cette décision est intervenue 15 jours avant l'échéance fixée! Le Directeur du CSR regrette vivement le décalage entre le monde politique et la réalité. Il déplore l'absence totale d'anticipation sur le plan humain. En effet, ces familles ont vécu de manière très brutale ce changement qui a provoqué chez eux un sentiment profond d'injustice. Ce sentiment d'injustice n'a pu hélas que retomber sur le personnel du CSR, seul "représentant visible" de l'Etat.

A cette situation d'incertitude est venue s'ajouter l'annonce faite par le CSR, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LASV, des limites de la fortune privée donnant droit au RMR :

- limite de Fr. 4'000.- pour une personne seule (Fr. 25'000.- jusqu'alors)
- limite de Fr. 8'000.- pour un couple
- limite de Fr. 10'000.- pour une famille avec enfants (peu importe le nombre d'enfants à charge)

Suite à l'introduction de ces nouveaux barèmes, certains bénéficiaires ont dû apprendre que leur fortune personnelle était trop élevée pour continuer à percevoir le RMR.

Aide financière des jeunes

M. GUEx nous informe que récemment le Service de l'Emploi, d'entente avec le Service de la prévoyance et d'aide sociale (SPAS), a pu négocier 80 places d'apprentissages pour les jeunes bénéficiaires du RMR.

Expulsions

Le CSR peut prendre en charge un loyer jusqu'à la fin de l'échéance du bail et au maximum une année. Toutefois, il ne peut pas cautionner une conduite irresponsable d'une personne. Le Directeur du CSR nous fait part de son inquiétude quant au problème du logement. Le point de rupture est même évoqué. Des gens risquent véritablement de ne pas pouvoir dormir sous un toit. L'hôtel est une soupape de sécurité mais les communes membres n'ont malheureusement pas assez d'appartements de dépannage.

En ce qui concerne les propriétaires immobiliers en difficulté, il est précisé qu'il est possible de recourir aux prestations d'aide des CSR par le biais de la création de cédules hypothécaires sur la maison du requérant. Par ce système, la personne peut bénéficier de l'aide financière tout en restant dans sa maison. Par contre, en cas de vente ou d'héritage, le canton procédera à la récupération des aides financières versées à la personne en question. Jusqu'à présent entre 5 à 10 dossiers ont été soumis à cette démarche.

Conseil des Régions

M. DEPPI ERRAZ nous rend attentif au fait que le Conseil des Régions est fortement sollicité dans les relations entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Conseil d'Etat depuis la répartition de la facture sociale pour moitié entre communes et canton. Toutefois les moyens en terme de ressources mis à la disposition de l'Etat (canton) ne sont pas du tout les mêmes que pour les régions représentées par les présidents des comités de direction et par les directeurs de CSR. Afin de pallier cette carence, le DSAS a attribué un montant de Fr. 500'000.- au Conseil des régions pour une période de deux ans afin de mettre en place le Revenu d'Insertion (RI). Toutefois, comme le souligne M. DEPPI ERRAZ, ce montant a été financé par la facture sociale à diviser entre les parties (canton et communes)! Les communes se sont donc autofinancées sur décision du DSAS.

Evolution des prestations accordées aux bénéficiaires entre 2000 et 2005

L'augmentation du nombre de bénéficiaires en 5 ans a plus que doublé. M. DEPPI ERRAZ insiste sur le fait que cette situation touche beaucoup de jeunes qui ne trouvent pas de travail. Ces derniers peuvent bénéficier à partir de 18 ans de l'aide sociale. Toutefois on ne leur applique pas la même logique que les adultes ayant une expérience professionnelle. Il est à noter que la nouvelle LASV permet de demander aux parents de subvenir aux besoins de l'enfant.

Bénéficiaires ASV et RMR

Y aurait-il plus d'hommes au bénéfice de l'ASV que du RMR? Non, car globalement il y a autant d'hommes que de femmes qui ont recours à ces deux régimes d'aide. Toutefois le Directeur du CSR nous explique que si une femme arrive à la fin de son droit aux indemnités chômage, on ouvre un dossier RMR sous le nom de la femme. La prestation est individualisée. Dans le régime de l'ASV, le dossier est plus souvent ouvert sous le nom du mari car la prestation touche l'ensemble de la famille.

M. J.- M. Dupuis fait un bref rapport oral de la séance qu'il vient d'avoir au SIE :

La commission spéciale a siégé pour la dernière fois le 15 juin 2006 (ce soir !), à 18h00, au local du SIE.

L'objectif était : présentation, discussion, validation et ratification des comptes de l'Entente et du bilan de liquidation de cette même Entente (l'Entente servait à verser l'argent du SIE aux communes).

Maintenant au vu des changements, cette Entente n'a plus raison d'être et elle a été formellement dissoute ce soir ; cela va s'achever avec le versement par les SIE des 70 millions de francs répartis entre les 4 communes.

Les comptes, arrêtés au 30.04.2006, c'est le bilan de liquidation qui a été accepté à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'Entente ; la commission spéciale a constaté la bonne marche de la dissolution de l'Entente intercommunale conformément aux points du bilan et aux conclusions du préavis intercommunal.

La commission spéciale a également par l'affirmative approuvé le constat ainsi que le rapport de la fiduciaire qui a révisé les comptes.

8. Préavis No 77 :
Agrandissement du site scolaire du Léman - Crédit d'étude.
M. Jean- Marc Dupuis, président- rapporteur.

Etant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il n'est pas lu lors de la séance du Conseil communal ; par contre pour la bonne compréhension du PV, le rapport est retranscrit.

M. J.- M. Dupuis : La commission mandatée pour l'étude du préavis n° 77, s'est réunie le mardi 23 mai 2006 à la salle de conférence du CTC. Elle était composée de Mesdames Tamara Andrade, Tinetta Maystre, Suzanne Sisto-Zoller, Florence Widmer ainsi que de Messieurs. Jacques Berthoud, Alexandre Goedecke, Pascal Ruschetta, Michele Scala, Jacques Studer et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

Messieurs les municipaux Jean-Jacques Ambresin, Raymond Bovier et Olivier Golaz représentaient la Municipalité et étaient accompagnés de Madame Heiniger et de Messieurs Angeretti, Hofstetter et Bourgeois.

Les vainqueurs du concours étaient représentés par Madame Javet et Monsieur Esposito, accompagnés de Monsieur Flach, ingénieur civil.

La commission s'est plu à relever la clarté du préavis et a beaucoup apprécié les réponses très concrètes et complètes du duo Esposito-Javet ainsi que de l'excellence de Monsieur Flach, très clair dans ses explications relatives aux coûts du projet complet.

Besoins scolaires

Monsieur Angeretti nous rappelle les besoins scolaires figurant d'ailleurs dans le document planification scolaire. Seul le critère démographique a été retenu dans l'analyse et la demande de nouveaux moyens. Avec ce projet le site du Léman s'enrichira de salles de gymnastique, de locaux de cuisine, de locaux spéciaux, de locaux de dégagement, ainsi que de nouvelles classes. Le projet prévoit également un éventuel rapatriement des élèves de la voie baccalauréat.

Calendrier

Si le préavis est accepté par le CC on peut raisonnablement imaginer que le préavis de construction sera déposé assez rapidement et que les travaux pourront commencer dans un an.

Aménagement du site- Définition des locaux

Les architectes nous détaillent la maquette et nous dévoilent l'idée suivie pour aboutir au plan du site. Ce dernier étant apparenté à un jardin arborisé, jonché de pavillons. C'est cet esprit qui a conduit les réflexions pour le positionnement des volumes.

Le préau est composé de plusieurs surfaces : une principale au centre des bâtiments et de plus petites disposées çà et là sur la parcelle. Un préau de type « fosse » où tout l'espace disponible aurait été au centre de la parcelle a voulu être évité. Une manière de lutter contre la violence dans les cours d'école est de créer des espaces différenciés. La direction de l'établissement suivra avec attention l'aménagement du préau.

Le parc à vélos sera déplacé en limite de la parcelle du côté de l'avenue du Caudray, tandis que le parc à véhicules à moteur <polluant> sera réduit de trente places de parc en accord avec la politique des transports voulue par la Municipalité.

Le projet ne prévoit pas d'aménagements sportifs, ni de place de jeu pour adolescents. Les éventuels projets futurs verraient le jour dans le secteur voisin du Censuy.

APEMS pour Accueil de la Petite Enfance en Milieu Scolarisé. Des locaux d'accueil seront aménagés avec accès indépendant dans le nouveau bâtiment.

Le **réfectoire scolaire** retrouvera sa place au Léman. Les repas continueront à être amenés de l'extérieur avec le label « fourchette verte ». Le dicastère sécurité sociale responsable des réfectoires n'ayant pas demandé de cuisine, elle ne figure donc pas dans le projet. De plus il est bon de travailler avec les entreprises locales et de s'affranchir de tous les problèmes liés aux mesures d'hygiène.

La salle polyvalente de 208 places, ainsi que les salles de gym 2x VD4 (ou 1x VD2) bénéficient également d'un accès extérieur et pourront être utilisées par les société locales.

L'espace réservé à la **bibliothèque** est nettement agrandi et sera de 540 m². Des bornes d'accès pour la recherche de livres, ainsi que des accès internet seront à la disposition des utilisateurs.

Suivant la technologie et les tendances futures, une nouvelle salle informatique n'est pas nécessaire. Les deux salles à disposition couvrent les besoins et la tendance est à la mobilité.

L'étanchéité phonique entre les **salles de gymnastique** et les classes est garantie. Quant au bruit à l'intérieur de la salle de gymnastique elle-même, il peut être légèrement réduit mais on n'arrivera pas au « standing » d'un « auditorium ».

Ces nouvelles surfaces de sport satisferont aux besoins. Selon le DFJ. Il est stipulé que chaque élève doit faire trois heures hebdomadaires d'activités sportives. En plus des heures en salle de gymnastique les élèves participent à d'autres activités, comme la marche, les camps de ski, excursions, etc...

Le local **infirmier** de 10m² est suffisant pour les premiers soins. En cas de pépins plus conséquents, la permanence du Censuy est toute proche.

Le bâtiment est estampillé du désormais incontournable logo développement durable. Il satisfait aux paramètres pragmatiques environnementaux EEE (Energie, Environnement, Ecologie). Sa consommation énergétique sera quatre fois inférieure à la consommation du bâtiment actuel.

L'accès au chantier se fera par la rue du Censuy. Les immeubles vétustes Ceusuy 15-21 seront démolis. De plus amples précisions figurent à l'annexe 2,

Coûts et calculations

L'estimation des coûts par corps de métier figurent à l'**annexe 1**. **Le coût du projet** de construction est estimé 29 mio répartis comme suit :

- Construction du nouveau bâtiment : 23.0 mio
- Transformation du bâtiment existant : 3.5 mio
- Aménagements extérieurs : 2.5 mio

Le crédit d'étude représentant 2.3 millions. Il comprend les honoraires des mandats d'architectes et ingénieurs pour plus de 1.9 moi, le reste étant dévolu aux autres mandataires. Le mandat des architectes et des ingénieurs s'étend jusqu'aux soumissions rentrées et plans provisoires d'exécution. Cette manière de procéder permet d'affiner les coûts du projet.

Un étage supplémentaire pourrait être envisagé. Cela augmenterait les coûts des fondations et dénaturerait le projet équilibré d'aménagement du site. Cette question est laissée à la commission qui devra étudier le projet lui-même. Un effort particulier a été fait pour utiliser au maximum, selon les heures de la journée, la lumière du jour. Selon les spécialistes les choix effectués sont standards, sans « raboutage » et sans superflu.

Après de brèves délibérations, la commission accepte les conclusion de ce préavis et « conseille au conseil » d'en faire autant.

M. le Président ouvre la discussion.

Etant donné que la parole n'est pas demandée la discussion est close ; le président-rapporteur de la commission d'étude du préavis No 77 est prié de donner lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 77 de la Municipalité du 2 mai 2006,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à faire entreprendre une étude pour l'agrandissement du site scolaire du Léman.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 2'300'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 3530 - Centre Technique Communal. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 - Bâtiments et Constructions - plus précisément dans le compte N° 3530.5030.215 - Léman - Etude agrandissement 1ère étape.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Soumises au vote, les conclusions sont acceptées à une large majorité, 5 avis « contraire » et 2 abstentions.

13. Préavis No 78 :

Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens. Mme Catherine Saugy, présidente- rapporteure.

Mme Cathriene Saugy, présidente-rapporteure :

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Aegerter, Radovan Bila, Marcelle Bourquin-Chuard, Hasan Dinç, Eva Gloor, Rosana Joliat, Vincent Keller, Gisèle Martin, Florence Widmer et Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Date historique que ce 30 mai 2006 ! En effet, ce jour-là, la commission permanente de naturalisation selon l'ancienne loi s'est réunie pour la dernière fois afin d'examiner un ultime préavis à présenter au Conseil communal. Petite nuance: 5 candidats soumis à l'ancienne loi n'ont pas encore reçu leur autorisation fédérale. Leur demande de bourgeoisie fera l'objet d'un préavis qui sera pris en charge par une commission ad hoc lors de la nouvelle législature.

Au moment où cesse l'activité de cette commission permanente, trop souvent assimilée à d'intolérants Schweizermacher, qu'il me soit permis de souligner la remarquable ouverture d'esprit dont ont fait preuve les différents commissaires qui s'y sont succédé, le sérieux de leur travail et l'atmosphère à la fois amicale et tolérante qui a constamment présidé aux séances de travail. Pour avoir siégé 17 ans dans cette commission, je me plais aussi à saluer l'évolution qui s'y est manifestée envers les candidats à la naturalisation, faite de bienveillance et de sens de l'accueil, à ne pas confondre avec sensiblerie.

Je tiens à affirmer ici que notre commune, autorités et administration confondues, accomplit un travail exemplaire à l'égard des candidats à la naturalisation afin de dédramatiser les démarches et de les rendre plus accessibles. Mais notre effort doit rester constant, car si la nouvelle constitution a supprimé le passage des dossiers des candidats devant le conseil communal, la procédure maintient, à juste titre, cette fameuse audition des candidats par une commission, formée d'un Municipal et de trois conseillers communaux, qui donne un préavis à la Municipalité, seule compétente pour accorder la bourgeoisie.

Revenons-en au préavis 78. La commission était présente in corpore et s'est permis de siéger extra muros, souhaitant prolonger la séance de travail par une petite soirée conviviale. Elle a cette fois encore étudié les dossiers avec attention et obtenu tous les renseignements complémentaires souhaités de Mme Francine Grand, que nous remercions chaleureusement.

La commission a relevé l'excellent niveau général des auditions. Elle précise encore que :

- le délai très long de la procédure pour M. Mehmet Korkmaz est dû à de multiples complications administratives qui ont bloqué les papiers à diverses reprises.
- De même, pour M. Vincent Somasundaram, la procédure a été suspendue d'abord parce que son épouse n'avait pas le nombre d'années de séjour exigé par la loi, puis parce que les auditions étaient insuffisantes. Enfin, en 2002, Mme Somasundaram a renoncé à poursuivre les démarches et il a fallu des compléments de dossier pour monsieur.

Pour ces deux candidats, il ne s'agit donc pas de problèmes particuliers sinon administratifs.

Aussi, au terme de leur analyse, les commissaires se sont-ils montrés convaincus du bien-fondé des motivations des candidats et vous recommandent-ils à l'unanimité d'accepter les conclusions, telles que présentées dans le préavis.

M. le Président ouvre la discussion La parole n'étant pas demandée la discussion est close et **Madame la présidente- rapporteure** de la commission de naturalisation donne lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 78 de la Municipalité, du 8 mai 2006,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à:

1. **JESIC née Ilic Gordana**, née le 8 janvier 1979 à Paleznica/BA, fille de Nedeljko et de Marica née Simic, ressortissante de Bosnie-Herzégovine, mariée, sans activité lucrative, ainsi qu'à son époux Stojan né le 10 novembre 1976 à Bijeljina/BA et à ses enfants David né le 9 décembre 2001 et Ana née le 22 janvier 2005, tous deux nés à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue de Préfaully 58.
2. **KORKMAZ Mehmet**, né le 15 mars 1961 à Besni/TR, fils de Kutsibey et de Besey née Buldu, ressortissant turc, marié, restaurateur, ainsi qu'à son épouse Reyhan née le 2 juin 1960 à Dogansehir/TR et à ses enfants Aktas né le 19 novembre 1990, Solmaz née le 13 juillet 1992 et Utku né le 14 février 2001, tous trois nés à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue du Censuy 5 B.
3. **LUNA Katia Isabel**, née le 13 novembre 1986 à Lausanne, fille de Victor Hugo et de Juana Maria, née Sepulveda, ressortissante chilienne, célibataire, employée de commerce, domiciliée à Renens, rue de la Savonnerie 3 B.
4. **PARAPINI Claudio**, né le 2 août 1952 à Couvet/Ne, fils de Carlo et de Caterina née Gerna, ressortissant italien, célibataire, vendeur en confection, domicilié à Renens, avenue du Temple 2.
5. **RAWAS Jihad**, né le 4 juillet 1958 à Beyrouth/LB, fils de Said et de Wadia née Fakhoury, ressortissant libanais, marié, collaborateur technique, ainsi qu'à son épouse Nadira née le 24 mai 1965 à Beyrouth/LB et à ses fils Sami né le 25 septembre 1991 à Morges, Ali né le 2 mai 2001 et Mouhamad né le 12 janvier 2003, ces derniers nés à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue de Longemalle 18.
6. **SAVIC née Lesic Milica**, née le 15 mai 1960 à Novi Grad/BA, fille de Marko et de Jelka née Mikic, ressortissante de Bosnie-Herzégovine, mariée, ainsi qu'à son fils Marko né le 30 mars 1992 à Morges, domiciliés à Renens, rue de Lausanne 75.

7. **SOMASUNDARAM Vincent Jeyachandran**, né le 20 décembre 1961 à Manipay/LK, fils de Somasundaram Paul Jeyarajasingham et de Navaratnam Flora Nallammah, ressortissant sri-lankais (SPN), marié, chauffeur de taxi, ainsi qu'à ses enfants Vivien née le 24 janvier 1995 et Joel né le 2 janvier 1999, tous deux nés à Lausanne, domiciliés à Lausanne, chemin de Praz-Séchaud 6.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

➤ Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés et rentrés : 63

	<i>blanc</i>	<i>nul</i>	<i>Majorité absolue</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
1. JESIC née Ilic Gordana	2	1	32	54	6
2. KORKMAZ Mehmet	2	1	32	54	6
3. LUNA Katia Isabel	1	1	31	59	2
4. PARAPINI Claudio	1	1	31	59	2
5. RAWAS Jihad	2	1	32	54	6
6. SAVIC née Lesic Milica	2	1	32	53	7
7. SOMASUNDARAM Vincent Jeyachandran	2	1	32	54	6

14. Préavis No 79 :

Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Anna Della- Valle.

M. Jean- Marc Reymond, président- rapporteur.

M. Jean- Marc Reymond, président-rapporteur, présente son rapport :

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 16 mai 2006. Elle était composée de Messieurs René Jaquier, Daniel Rohrbach, Jacques Depallens, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Christophe Kocher, Pascal Montemari, ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin.

La commission des finances remercie Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin pour les explications et les renseignements qu'il lui a fournis.

Préambule

Madame Anna Della-Valle est décédée le 8 février 2002 sans laisser d'héritiers légaux. La Loi sur les successions, prévoit à l'art. 466 du Code civil : « A défaut d'héritiers, la succession est dévolue au canton du dernier domicile du défunt ou de la commune désignée par la législation de ce canton ».

Examen de détail

Le résultat de l'inventaire montre que les actifs s'élèvent à Fr. 9'341.55 et les passifs à Fr. 2'851.30. D'autres frais vont s'ajouter au passif, tels qu'émoluments et honoraires de l'administrateur pour Fr. 1'000.- à Fr. 2'000.-. Le bénéfice d'inventaire sera compris dans une fourchette d'environ Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.- pour la commune. Ainsi, l'acceptation de la succession son bénéfice d'inventaire se justifie, avec réserve de l'article 592 du Code civil.

Fondée sur ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances accepte les conclusions du préavis.

M. le Président prie le **président-rapporteur** du préavis No 79 de donner lectures des conclusions municipales, étant donné que la parole n'a pas été demandée :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S

Vu le préavis No 79 de la Municipalité du 8 mai 2006,
Où le rapport de la Commission des Finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter la succession de Madame Anna DELLA-VALLE, décédée le 8 février 2002, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.

De comptabiliser le montant comme élément extraordinaire section 2039 dans le compte 2039.4690 « Dons et legs ».

Soumises au vote de l'assemblée, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

15. Préavis No 80 :

Adoption du plan de quartier P15A « En Belle Vue » - Radiation des alignements – Procédure de levée des oppositions –

Vente de la parcelle No 262 « En Belle Vue ».

M. Daniel Rohrbach, président- rapporteur

Etant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il n'est pas lu lors de la séance du Conseil communal ; par contre pour la bonne compréhension du PV, le rapport est retranscrit :

M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur : La commission s'est d'abord retrouvée pour une visite locale le lundi 21 mai 2006 à 19h30. Cette séance n'était pas obligatoire et après quelques explications "In Situ" l'ensemble de la commission s'est retrouvée au CTC à 20h.

Elle était composée de Mme Rose-Marie Prêtre et de MM. Jacques Berthoud, Gian-Luca Ferrini, Jean-Jacques Gaudard, René Jaquier, Vincent Keller, Jean-Pierre Leyvraz, Pascal Montemary, Gilbert Nicolas et Daniel Rohrbach, Président rapporteur.

MM les Conseillers Municipaux Jean-Jacques Ambresin et Raymond Bovier nous ont reçus pour cette séance, accompagnés de la cheffe du service d'urbanisme Mme Martine Heiniger, du chef du service des finances M. Dominique Kohli et de l'urbaniste de la commune M. Martin Hofstetter.

Après les salutations d'usage, votre serviteur souhaite traiter en premier lieu les points soulevés par Mme la conseillère Bastienne Joerchel lors du dernier conseil soit :

1. Opportunité de la vente ? (Aspects financiers)
2. Est-ce le meilleur projet ? (Qualité du projet)
3. Calendrier de la décision ? (Est-ce le bon moment ?)

Votre serviteur propose d'abord de traiter le point 3 (du calendrier), une réponse négative renvoyant le projet vers d'autres échéances.

Puis ensuite de traiter le point 1 (des aspects financiers), l'ensemble du projet y étant largement subordonné et la commission pouvant ainsi libérer les représentants de "Finances".

Le point 2 (qualité du projet) étant obligatoirement traité dans l'étude du préavis.

Cette manière de faire est acceptée par la commission.

Point 3 (du calendrier)

Un rapide tour de table fait ressortir que le calendrier ne saurait être remis en question par le simple changement de législature. Les conseillers communaux actuels ont été élus jusqu'à la fin de la législature, soit le 30 juin 2006.

La date du dépôt de ce préavis nous a été expliquée à plusieurs reprises par les représentants de la municipalité. Un délai de 8 mois après la fin de la mise à l'enquête nous est fixé dans la LATC pour lever les oppositions. Formellement, s'agissant d'un Plan de Quartier, ces oppositions doivent être levées par le Conseil. Le fait de ne pas répondre dans les délais pourrait être utilisé par les opposants dans une éventuelle procédure de recours. Ce délai court depuis le 5 décembre 2005, date de la fin de la mise à l'enquête. La municipalité pour répondre à ces oppositions a mandaté un avocat et le temps ainsi utilisé ne saurait lui être reproché au vu de la complexité de cette procédure.

La commission à l'unanimité décide de ne pas retarder ce projet et d'entrer en matière.

Point 1 (de l'opportunité et des aspects financiers)

La direction des finances nous expose les aspects financiers liés au fond. Clairement, le conseil a 2 choix, soit :

- a) Ne rien faire, donc ne pas vendre et attendre une autre occasion.

Si on ne vend pas, le projet tombe à l'eau. Les coûts déjà engagés pour le concours, soit environ Fr. 180'000.-, seraient perdus et amortis en une seule fois par le budget. Il n'y aurait pas d'indemnités dues aux partenaires du projet.

- b) Vendre ou allouer un droit de superficie (DDP, Droit Distinct et Permanent de Superficie)

Ce projet est le 3^{ème} volet d'une stratégie voulue par la municipalité de créer des logements à Renens. Le 1^{er} volet étant le Simplon avec des appartements subventionnés, le 2^{ème} volet étant le quartier "OBI" avec des appartements de moyen standing et ce 3^{ème} volet avec des appartements de moyen à haut standing. La Municipalité ne voulant pas que de la location afin de diversifier l'offre en logements à Renens, elle a choisi délibérément un investisseur qui faisait de la PPE, en partie du moins, c'était dans le cahier des charges.

DDP

Un DDP a pour objectif de favoriser la création ou l'obtention d'un objet immobilier utile à l'ensemble de la communauté ou aux plus défavorisés (par exemple, logements subventionnés ou équipements sportifs comme une piscine). Dans notre cas, octroyer un DDP équivaldrait à favoriser l'accès à la propriété de 80 acheteurs seulement. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique.

Le plan des investissements prévoit aujourd'hui des investissements à hauteur de 71.3 Mio de francs. Le nouveau plan des investissements, l'information nous a été donnée en primeur, va passer à 95.3 Mio de francs. On se rappellera que la capacité d'autofinancement de la commune se situe selon les chiffres communiqués fin 2005 entre 1 et 3 Mio par année. Si la commune vend ce terrain, c'est pour acheter quelque chose d'autre en échange comme des équipements scolaires par exemple. La commune ne vend pas ce terrain pour faire fonctionner le ménage courant. De manière imagée, cela correspond à vendre sa moto pour acheter une voiture lorsque la famille s'agrandit.

Un commissaire m'ayant demandé de modifier ce paragraphe, c'est très volontiers que j'y souscris, je reprends donc, "De manière imagée, cela correspond à vendre sa moto pour acheter deux abonnements généraux des CFF lorsque la famille s'agrandit". Merci M. Keller.

Certes en cas de DDP, la commune resterait propriétaire, mais à quels coûts ? Le taux d'un DDP de 3.5% présenté dans le préavis est un taux actuel et correspond aux taux commerciaux, c'est-à-dire sans faveurs. En fin de DDP, les 20 Mio qui figurent dans le préavis auront été finalement payés par les propriétaires (chaque DDP est négocié de cas en cas entre les partenaires, ce chiffre est donc à prendre avec prudence, d'autant qu'aujourd'hui, la commune n'a pas fait d'études, ni trouvé de partenaire pour ce cas de figure).

Pour financer 8 Mio, le taux des emprunts se situe vers 4 % avec une tendance à la hausse. La commune devrait donc dépenser en intérêts (sans amortissements bien sûr) pour rester propriétaire et aider ainsi quelques 80 bienheureux. A cela s'ajouterait la perte des droits de mutation et d'impôts fonciers que ne toucherait pas la commune.

A l'échéance d'un DDP, la commune a le choix entre renouveler le droit ou racheter le bien à leur valeur vénale. Elle se retrouve donc avec des immeubles âgés de 70 ans souvent vétustes et coûteux à rénover. En fin de droit la commune peut exiger de retrouver son bien tel qu'en l'état, mais on s'imagine mal notre commune exiger la démolition d'un habitat de 200 à 250 habitants.

Une expérience a été déjà faite à Renens dans les années 90 avec des habitations en PPE sur la Croix. Les acheteurs avaient bénéficié d'un taux progressif pour arriver aujourd'hui à env 5%. Il semble que les caisses de pension et les instituts bancaires rechignent à financer ce genre de projet aujourd'hui, surtout pour des logements de moyen à haut standing. Il semble également problématique d'emprunter après 30 ou 40 ans pour exécuter des rénovations lourdes.

Prix du terrain

La discussion se poursuit sur le prix du terrain.

La procédure nous est clairement re-expliquée et a été la suivante :

1. La municipalité a lancé une procédure de mandat d'études parallèles
2. Le collège d'experts nommé par la Municipalité a choisi un vainqueur. Le choix du collège a été entériné par la Municipalité et celle-ci a décidé de travailler avec le vainqueur.
3. Une recherche d'investisseurs a été faite par annonce sous chiffre. La Municipalité a choisi alors le plus offrant.
4. Le projet a évolué pour s'adapter aux souhaits de l'investisseur, de l'auteur et de la Municipalité. A ce stade, des divergences importantes sont apparues entre le 1^{er} investisseur et les partenaires du projet. La Municipalité s'est alors tournée vers le 2^{ème} investisseur.
5. Adaptation du projet et élaboration du PQ15A.
6. Mise à l'enquête
7. Traitement des oppositions et observations avec rencontres des opposants.
8. Modification du projet allant dans le sens des opposants.
9. Dépôt du préavis.

Dans ce projet, la commune ne vend pas ce terrain simplement au plus offrant, elle vend une surface de plancher constructible (les 12'000 m²) mais surtout elle vend un projet.

Celui qui achète ne peut pas faire ce qu'il veut, il doit se conformer au projet. Si on met ce chiffre en regard du prix payé au Simplon, la différence est très grande. (Pour mémoire, la discussion avait beaucoup tourné autour des 800.- par m² dans ce même conseil). Il est rappelé que le projet et la qualité du projet sont inclus dans le prix. Lors de la recherche d'investisseurs, 12 sociétés ont répondu et remis des offres allant de 5'400'000.- à 8'760'000.-. Le prix de 8 Mio semble donc bien correspondre au prix du marché pour cet objet, sachant qu'il faut toujours être deux pour réaliser une transaction.

Le 1^{er} investisseur a été écarté car lors de l'adaptation du projet, celui-ci n'était visiblement intéressé que par les 3 bâtiments du bas qu'il construisait en très haut standing et les vendait en PPE en réalisant une bonne affaire immobilière, mettant sur le marché, en location des appartements de bas à moyen standing pour les immeubles du haut. Ces divergences de vue sur cette découpe du projet ont poussé la Municipalité à se tourner vers le 2^{ème} investisseur qui ne fait, lui, que de la PPE.

Densification

Le SDOL prévoit dans ce quartier une densification plus importante, pour quoi y a-t-il une différence et où densifiera-t-on à la place ?

Le SDOL est un outil servant à planifier les infrastructures et il n'a pas de force contraignante. La norme utilisée dans le SDOL est basée sur les statistiques suisses qui sont de 48m²/habitant et donc légèrement inférieur à ce qui a été pris ici. (50m²/habitant). Il ne sera pas densifié ailleurs en remplacement.

Il nous est expliqué que c'est le Conseil d'Etat qui entérine les PQ (Plan de quartier) sur la base d'un préavis du SAT. Le SDOL sera lui intégré dans le PDC (Plan Directeur Cantonal) qui lui fait force de loi. Le PDC est issu des PD Com (Plans directeurs Communaux). Tout ça se passe en partenariat avec le SAT et cette démarche est évolutive.

Le SAT s'étant raccordé aux arguments de la Municipalité, il a préavisé favorablement au projet modifié tel que présenté dans ce préavis. Un autre projet ne permettrait certainement pas de réaliser des logements de cette densification à cet endroit. Les tractations devraient être reprises depuis le début et il n'est pas sûr que le SAT nous accordera à nouveau cette faveur.

Changement entre le concours et le projet

La maquette du concours nous est présentée et commentée. Le concours prévoyait 9 immeubles, l'évolution du projet a eu pour effet d'en supprimer 1, et pour faire un pas dans le sens des opposants, un autre des immeubles situés tout à l'est a été supprimé. Pour conserver la même surface de plancher, un étage a été rajouté aux 7 autres.

Les emplacements des bâtiments ont également été remaniés.

La possibilité d'une construction scolaire a été définitivement écartée et supprimée dans le préavis afin de donner suite au préavis défavorable du DFJ qui considérait cette unité trop petite.

Le bâtiment collectif à l'ouest n'est pas inclus dans les 12'000 m². Ce bâtiment ne sera pas obligatoirement une piscine ou un fitness mais utilisé obligatoirement pour du loisir collectif ; l'indication tout comme celle d'une place pour la pétanque est purement indicative.

A l'heure actuelle, il serait difficile de modifier sensiblement le projet sans refaire toute la procédure de mise à l'enquête. En cas de modification ou d'amendement, la Municipalité étudierait les modifications et retirerait le cas échéant son projet.

Il est fait remarquer par un commissaire que le conseil ne s'est jamais formellement prononcé sur ce projet. Cependant celui-ci a été régulièrement informé et ce depuis le début en 2001 et plus particulièrement lors des budgets 2005 et 2006. Ces budgets ont d'ailleurs été adoptés par le Conseil.

Contrairement à ce qui a été dit lors du dernier conseil, il en va de même pour la Com fin, celle-ci ne s'est jamais formellement prononcée.

Il nous est déjà annoncé qu'au vu des oppositions, cette transaction si elle est acceptée par le Conseil serait probablement reportée sur le budget 2007, car pas réalisée cette année. L'investisseur choisi semble être habitué aux oppositions et n'est pas du tout rebuté par celles-ci.

Le rôle du conseil consiste donc à approuver ou refuser la vente, approuver ou refuser le plan de quartier avec les modifications faites suite aux négociations avec les opposants et d'approuver les réponses aux oppositions telles que présentées dans le préavis. Ces deux dernières décisions sont indissociables.

Rendez-vous est donné à la commission pour une 2^{ème} séance au CTC. Bien que proposé par la direction d'urbanisme, la commission ne juge pas utile pour l'instant de convoquer les futurs acquéreurs du projet.

2^{ème} séance

Cette deuxième séance s'est déroulée au CTC en présence de M. Raymond Bovier, Municipal d'Urbanisme, de Mme Martine Heiniger, cheffe du service d'urbanisme et de M. Martin Hofstetter, urbaniste de la commune. La commission est au complet.

En préambule, certains commissaires souhaitent revenir sur quelques points débattus en 1^{ère} séance, particulièrement le pourquoi de l'éviction du 1^{er} investisseur, un commissaire s'étonne de la grandeur des appartements (150 m2 en moyenne) qui lui semble excessif. Il lui est répondu que tous les appartements ne sont pas de même grandeur. Les 4 immeubles du haut comportent chacun 3 appartements par étage alors que ceux du bas n'en comptent que 2. Ce seront des 3.5, 4.5 et 5.5 pièces. Il n'y aura pas de 2 pièces, ceux-ci étant difficilement vendables en PPE et l'investisseur ne faisant que de la PPE. Concernant l'éviction du 1^{er} investisseur, celui-ci voulait clairement faire du haut de gamme en PPE dans les 3 immeubles du bas et des "cages à lapin" en location dans les immeubles du haut. C'était le même investisseur que dans le quartier "OBI". Son projet s'éloignait trop du projet vainqueur du concours et le partenariat devenait impossible. La Municipalité s'est donc tournée vers le second.

Pourquoi que de la PPE ?

C'est le choix de ce 2^{ème} investisseur qui a fait que ce n'est que de la PPE. Celui-ci ne faisant que ça. Dans son appel d'offres, la Municipalité souhaitait une partie au moins en PPE afin de diversifier l'offre dans la commune surtout avec la venue de l'ECAL. La location ou la PPE ne peuvent pas être liée à un Plan de quartier. Le règlement du PQ 15A correspond et colle parfaitement à l'esprit du concours et au projet lauréat.

La commission passe alors chaque article du règlement en revue. Seuls les articles appelant un commentaire sont relatés ci-après :

- Article 5** L'aire de verdure B est bien tout le périmètre en vert clair, soit presque l'entier de la parcelle à part les constructions, les circulations, etc.
- Article 7** A modifier selon le point 1 des conclusions du préavis car le règlement est celui tel que mis à l'enquête avant les modifications négociées.
- Article 9** Le morcellement est le fait de partager (saucissonner) une parcelle. (Par exemple pour diviser en 32 zones villas)
- Article 12** Les toitures ne sont pas accessibles pour éviter les constructions sauvages difficiles à faire démonter une fois installées. C'est un choix de la Municipalité.
- Article 14** L'interdiction de tourner à gauche en descendant le chemin de Jouxteus sur le Bugnon est évoquée. Ce carrefour ne fait pas partie de ce plan de quartier mais un "Bordiers autorisés" sera étudié lors de l'implantation de la zone 30 du haut du Bugnon.

Hors séance : la création d'une zone 30 est incompatible avec un "Bordiers autorisés". La Municipalité veillera à empêcher le transit par le haut du "Bugnon"

- Article 15** - Comment éviter que les places "visiteurs" disparaissent après quelques années. Il est possible de dénoncer à la police des constructions qui exigera une mise en conformité de la part des propriétaires. Ceci est valable pour tous les Plans de Quartier.

- La norme VSS prévoit 1,5 places par logement au maximum, (habitants et tertiaires confondus). Les places visiteurs, au nombre de 15 dans le projet, ne sont pas incluses.

- Article 17** Surfaces accessibles au public. A qui et à quoi ? En principe, ce sera le même style qu'à Florissant mais c'est le règlement de la PPE qui définit les accès aux zones de verdure. Il semble impossible de l'imposer dans un PQ. On peut demander de ne pas poser de barrières, haies, etc... mais c'est à peu près tout. Si les servitudes de passages sont clairement définies et obligatoires, il incombe à la commune et aux propriétaires d'en clarifier les responsabilités quant aux frais d'entretien, de déneigement, nettoyage et rénovation.
- Article 19** Le tracé sur le plan est un tracé d'intention. A chaque demande de permis de construire, un plan d'aménagement détaillé est demandé.
- Article 23** Le bruit est mesuré à l'intérieur des habitations. Le degré II correspond au quartier d'habitation et interdit par exemple la création d'un atelier mécanique.
- Article 30** La typologie des logements à 3 orientations notamment pour les immeubles du bas sont la typicité du projet vainqueur du concours et en font sa force.
- Article 31** L'usage n'est pas défini. Il ne fait pas partie des 12'000 m².
- Article 38** Doit être modifié selon le point 1 des conclusions du préavis

Les remarques et oppositions sont ensuite passées en revue par la commission :

- La 1^{ère} opposition (P10) émane d'un groupe de personnes propriétaires dans la PPE du Bugnon située au Nord-Est de la parcelle vendue. Bien que n'étant pas formulée dans cette forme, il s'agit pour ces propriétaires de préserver leur bien en bloquant tout projet de construction sur la parcelle voisine sans évoquer la vue, qui ne saurait être recevable devant les tribunaux.
- La 2^{ème} opposition (P23) est du même genre, le bâtiment incriminé se trouvant à près de 60 mètres. Le premier bâtiment, tel que lors du concours, était beaucoup plus près. La Municipalité en accord avec le collège d'experts a supprimé 1 bâtiment dans son projet modifié. Concernant le parc public, il s'agit bien de pérenniser celui-ci par la radiation des alignements tels que proposés dans le point 2 des conclusions.

Parmi les remarques suivantes, seules celles émanant de Mme Tinetta Maystre (P27) suscitent quelques commentaires. Le Plan ne prévoit pas d'accès vélos en mixité avec les piétons pour des raisons de responsabilités civiles (la responsabilité du propriétaire pourrait être engagée en cas de sinistre). Il n'a pas été prévu de pistes cyclables distinctes dans le Plan de quartier.

Concernant les énergies, la commission est d'avis de vous soumettre un vœu au Conseil demandant à la Municipalité de négocier un coefficient d'utilisation de l'ordre de 25%.

Malgré l'heure tardive (plus de 22H15), la commission décide de poursuivre et de délibérer à huis clos.

Un tour de table fait ressortir que les positions de chaque commissaire sont tranchées.

Comme dit plus haut, les commissaires seront attentifs au "Tourner à gauche" en descendant le chemin de Jouxteus. Concernant la gestion des énergies, elle dépose le vœu suivant :

Voeu

La Municipalité négociera un coefficient de la consommation en énergies renouvelables avoisinant les 25%.

Les conclusions sont votées en bloc telles que présentées dans le préavis et acceptées par : 5 OUI , 3 NON et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme A.- M. Depoisier, syndique, invoque l'art. 84 (du nouveau règlement du Conseil communal) pour un report de la discussion au prochain Conseil communal. La Municipalité a entendu les interrogations et hésitations qui subsistaient lors des discussions dans les groupes, persuadée que ce projet est bon pour notre ville, soucieuse de prendre encore quelques contacts, au sujet des énergies utilisées et du prix par exemple, elle vous demande, **après le débat qui s'ouvre maintenant**, de reporter la décision à la prochaine séance, comme le lui permet l'art. 84 du règlement du CC.

Mme B. Joerchel Ahorn (indép.) : C'est avec beaucoup d'attention que j'ai lu le rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis No 80 qui scellera l'avenir de la parcelle « En Belle Vue ». Je remercie le Bureau du Conseil, de nous avoir envoyé une copie du rapport à l'avance. Cela nous facilite évidemment le travail.

Ce rapport a répondu à quelques unes de mes questions, mais je dois dire que je reste malheureusement sur ma faim sur quelques points essentiels. Je m'explique en reprenant les questions traitées par la Commission.

Sur l'opportunité de la vente, à savoir vendre ou ne pas vendre. La réponse de la Commission est quand même un peu courte. En effet, je me refuse à accepter ce projet juste parce que Fr. 180'000 ont déjà été engagés pour le concours. D'abord parce que cette somme pourrait en tous les cas être compensée dans le cadre d'une vente ultérieure. Ensuite, par principe, le CC ne doit pas se laisser piéger par ce type d'arguments, qui nous enlève toute marge de manœuvre. Toute recherche de solutions concrètes dans ce type de projet coûte de toute façon de l'argent. Quelle qu'en soit l'issue, l'exercice en aura valu la chandelle car il nous aura donné les moyens de prendre une bonne décision.

Ensuite, il y a la question du **droit de superficie** : je ne vais pas y revenir plus longuement puisque j'ai été en partie convaincue par les arguments de la Commission.

Il y a ensuite la question du **prix** : j'accepte les arguments invoqués même si je reste moyennement convaincue. 8 millions de francs pour ce magnifique terrain me paraissent un peu peu, même si, il est vrai, les conditions de marché sont difficiles à fixer et évoluent rapidement.

Ensuite, il y a la question de la **densification** : une stratégie qui fait partie du projet d'Agglomération Lausanne-Morges. Un argument auquel je suis très sensible. Mais, je suis aussi sensible au fait que

Renens, en comparaison à ses voisins, jouit déjà, me semble-t-il, d'une densification urbaine forte. Est-ce donc à notre commune de faire le plus d'efforts, de surcroît en vendant le dernier grand terrain communal ?

J'aurais également souhaité qu'un lien soit fait entre densification et infrastructures publiques nécessaires pour absorber l'augmentation du nombre d'habitants. En effet, l'un des arguments principaux en faveur de ce projet est l'espoir de nouvelles rentrées fiscales. Mais est-ce que nous avons mesuré ce que cela signifie en terme de dépenses supplémentaires : des classes de plus dans les écoles, des places dans les crèches, quels effets sur le trafic, les transports, etc. ? Il serait aussi intéressant de procéder à un inventaire des terrains privés et publics utilisables en comparaison aux autres communes de la région.

Bref, là aussi, l'argumentation de la Commission me semble peu solide. J'aurais souhaité des chiffres pour comparer et non une énumération des différentes bases légales sur la répartition des compétences entre la commune et le canton en matière d'aménagement du territoire.

Mais, le plus gros problème que j'ai avec le rapport, c'est sur la question de la **qualité du projet**. Il me manque notamment une réflexion de fond, d'une part, sur les améliorations possibles du projet actuel, et d'autre part surtout, sur les alternatives. Je ne suis pas contre la construction de logements sur cette parcelle. Mais, la Commune a, avec ce terrain, une marge de manœuvre qu'elle doit utiliser.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, pourquoi ne pas sérieusement envisager de faire œuvre de pionnier en matière de développement durable ? De plus en plus de projets originaux voient le jour : des quartiers écologiques, des bâtiments qui s'auto-alimentent du point de vue énergétique. Avec l'augmentation du prix du pétrole, il y a une responsabilité de la part des autorités publiques de promouvoir ces technologies propres. En plus, il existe aujourd'hui des outils pour la réalisation de ce type de projet comme, par exemple, la méthode Albatros développée par l'EPFL et l'Etat de Vaud ou encore la « boussole vaudoise du développement durable » qui vient d'être mise au point.

Une autre idée, plus audacieuse mais pas du tout irréaliste serait d'explorer la possibilité de créer, dans le cadre d'une alliance avec les communes voisines, un parc communal. Je sais que des discussions ont déjà une fois eu lieu pour développer un projet de ce type sur le terrain voisin de Corminjoz sur la Commune de Prilly. On pourrait imaginer monter un projet intercommunal qui permettrait une densification sur l'un des deux terrains – Bellevue ou Corminjoz - et la réalisation d'un parc sur l'autre avec un partage des coûts et des revenus entre les communes concernées. On pourrait, par exemple, encore associer Jouxteus à ce projet, qui permettrait d'avoir un trait d'union arborisé et fleuri entre le Nord et le Sud, un poumon de verdure dans cette région déjà sur-urbanisée où enfants, familles et personnes âgées pourraient venir chercher un peu de repos.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, les conclusions de la Commission ne m'ont pas convaincues. Je n'ai pas envie de me contenter du médiocre, je n'ai pas envie de dire oui juste parce que le projet est déjà tellement avancé qu'on ne peut plus revenir en arrière. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prendre une décision ce soir, en urgence, en n'ayant pas répondu à des questions fondamentales. C'est pourquoi, je suis satisfaite de la décision de la Municipalité de reporter la décision à la prochaine réunion du Conseil communal. C'est la proposition que j'allais vous faire ce soir : renvoyer le dossier à la nouvelle Municipalité pour qu'elle examine un certain nombre de questions soulevées ce soir et que nous prenions cette décision en connaissance de cause lors d'un prochain conseil.

M. J.- M. Dupuis (lib.) : Il y a beaucoup de questions et il y a aussi des idées.

Tout d'abord, il faut rappeler les rôles : la Municipalité propose des projets et le conseil communal dit « oui » ou « non » ; le Conseil communal ne fait pas les projets !

Néanmoins, comme il y a beaucoup de questions qui sont soulevées et que la Municipalité a envie que le projet soit reporté, je proposerais dans la mesure où on peut le faire que Madame Joerchel soumette ses questions à la commission d'étude du préavis et que la commission se rencontre à nouveau et reprenne tout cela pour la prochaine séance du Conseil communal.

Mme B. Joerchel Ahnorn (indép.) : Je souhaite réagir à la proposition de M. Dupuis : pour ma part, j'aurais souhaité que la Municipalité reprenne le projet, qu'elle examine un certain nombre d'alternatives, telles qu'elles ont été proposées et qu'ensuite une nouvelle commission d'étude soit nommée avec les nouveaux membres du Conseil communal. Je propose donc qu'il y ait une étape de reprise du dossier par la Municipalité.

Mme A. - M. Depoisier, syndique, s'étonne que le Conseil communal se soit peu exprimé sur le préavis. Néanmoins, la Municipalité souhaite uniquement un report de décision et non pas une révision du préavis ou même retirer le préavis déposé.

Il s'agit de reprendre pendant l'été un certain nombre de choses et d'en discuter : il y a deux pistes que la Municipalité peut travailler, c'est le dossier de l'énergie (sujet qui n'a jamais été abordé avec les promoteurs) et reprendre également contact avec les opposants.

L'assemblée n'a pas à voter, la décision pour le préavis No 80 est reportée à la prochaine séance du Conseil communal (cf. au nouveau calendrier pour la législature 2006- 2011).

12. Comptes communaux - Exercice 2005 :

a) de la Commission intercommunale Mèbre- Sorge,

b) de la Commission intercommunale de la STEP,

c) de la Commune de Renens,

Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.

M. Jean- Marc Reymond, président- rapporteur.

Etant donné que le rapport de la commission a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il ne sera pas lu. **M. J.- M. Reymond**, président-rapporteur, indique qu'il n'y pas de complément d'information au rapport.

Rappel : les comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge et de la commission intercommunale de la STEP ne sont pas soumis au vote ; ils font parties des conclusions des comptes communaux.

a) Comptes de la Commission intercommunale Mèbre- Sorge

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

b) Comptes de la Commission intercommunale de la STEP

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c) Comptes de la Commune de Renens

M. le Président propose, étant donné que la parole n'est pas demandée, de procéder à l'analyse des comptes communaux dicastère par dicastère et d'exprimer les remarques ou questions au fur et à mesure de leur examen, en parallèle avec le rapport de la commission des finances :

- ✓ Préambule (p. 5 à 14)
- ✓ Administration générale (p. 15 à 29)
- ✓ Finances (p. 30 à 37)
- ✓ Domaines et bâtiments (p. 38 à 49)
- ✓ Travaux (p. 50 à 63)
- ✓ Instruction publique et cultes (p. 64 à 79)
- ✓ Police (p. 80 à 89)
- ✓ Sécurité sociale (p. 90 à 97)
- ✓ Récapitulation des charges et revenus (p. 98-99)
- ✓ Divers tableaux des charges, revenus, comptes d'investissements, recettes d'investissement par direction et par nature (p. 100 à 123)
- ✓ Bilan et inventaire des titres au 31.12.2005 (p. 124 à 126)
- ✓ Etat des comptes d'investissements, des prêts, des dettes, des emprunts des fonds (p. 127 à 141)
- ✓ Inventaire des immeubles communaux (p. 142 à 146)
- ✓ Cautionnements et engagements de la Commune de Renens au 31.12.2005 (p. 147)

M. le Président ouvre la discussion générale. Etant donné que la parole n'est pas demandée, **M. le Président** propose à **M. J.- M. Reymond** de lire les conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu les projets présentés par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

APPROUVE

1. les comptes de la Commission intercommunale Mébre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2005.
2. les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31.12.2005.
3. les comptes de la Commune de Renens arrêtés au 31 décembre 2005.

Soumis au vote **les comptes communaux - Exercice 2005 sont acceptés à l'unanimité.**

M. le Président remercie M. J.-M. Reymond et les membres de la commission des Finances pour leur laborieux travail.

13. Gestion - Exercice 2005 :
Rapport de la commission de gestion.
Adoption de la gestion.
Mme Nathalie Kocher, présidente- rapporteure.

Mme N. Kocher, président-rapporteur de la commission de gestion :

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie une trentaine de fois entre novembre 2005 et mai 2006, en séances plénières ou de sous-commissions, ainsi que pour des visites de dicastères.

La Commission était composée de Mmes Bonzon, Forestier, Schmid, Wicht, Widmer, Zurcher, de MM. Clément, Ferrini, Leyvraz, Mettraux, Naumovski et de Nathalie Kocher présidente-rapporteure.

Pour cet exercice, la Commission de gestion a choisi de travailler de façon différente et a préféré traiter dans un premier temps des sujets de fond tels que : Administration générale : la nouvelle structure du Service informatique et l'organisation des ressources humaines, Finances : les conséquences pour Renens de la péréquation, CTC : Cœur de ville et l'entretien des bâtiments, Culture-Jeunesse-Sport : le descriptif de poste de la Cheffe de service et la convention de prêt entre la Commune et le

Hockey Club Renens, Sécurité publique : la réforme de la police régionale et la formation des policiers et enfin Sécurité Sociale : la petite enfance.

Lors d'une deuxième visite, la Commission a pu poser des questions très diverses qui pouvaient porter tant sur les sujets choisis que des sujets plus généraux inhérents à la vie de la Commune.

Cette manière quelque peu différente de travailler a séduit la majorité des commissaires, elle nous a permis de nous pencher en profondeur sur certains mécanismes de la vie de notre Commune et nous a donné une meilleure connaissance et compréhension de celle-ci.

Nous avons eu le plaisir de pouvoir découvrir la future crèche « Les Globe-Trotteurs » et d'aller à la rencontre de 2 associations subventionnées par la Commune qui sont Mobilet', visitée à l'occasion de la mise en œuvre du programme Bio R+, où M. Marc Reymond et ses collaborateurs nous ont fait visiter les lieux et l'Association Ruisseau d'amitié aux Biondes où Mme Anne Curchod nous a présenté son action. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur accueil chaleureux.

Quant à la visite des biens communaux, elle nous a emmenés du nord au sud : du petit chemin "gravilloneux" qui relie l'arrêt de bus du no 18 à l'EMS des Baumettes, en passant par la zone 30 du Village et pour finir dans les pavillons scolaires provisoires du collège du Simplon.

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les divers Chefs de service et leurs collaborateurs pour leurs présences et pour les renseignements donnés lors des visites de dicastères et des biens communaux.



Voici les observations, vœux et remarques, réponses de la Municipalité et réactions de la commission de gestion :

Observations maintenues l'année dernière

Observation 1 de l'année dernière – La Commission de gestion demande à la Municipalité d'étudier des solutions incitatives pour encourager les employés à habiter Renens.

Nouvelle réponse de la Municipalité : La Municipalité a pris acte de cette demande. Elle n'a pas proposé de mesure incitative avant tout pour des questions d'ordre budgétaire. En effet, un encouragement à résider sur le territoire de la Commune devrait être d'ordre pécuniaire. Techniquement, une prime de résidence devrait être considérée comme du salaire, soumise aux déductions sociales, ce qui ne représenterait pas un grand avantage pour le personnel qui en bénéficierait, tout en alourdissant les charges sociales pour l'employeur.

La Commission de gestion prend acte de la réponse de la Municipalité.

(sur le document traitant de la marge de manœuvre pour modifier les travaux prévus dans un préavis)

Observation 3 de l'année dernière– Aujourd'hui, la Municipalité dit qu'il n'y a aucune marge de manœuvre pour modifier les travaux prévus dans un préavis. Or dans sa réponse à l'observation 4 sur la gestion 2003 à propos des modifications de travaux dans le préavis d'aménagement de la place du Village,

elle avait parlé de compétences du Municipal et du Chef de service. La Commission de gestion désire savoir laquelle de ces 2 versions divergentes fait foi.

Nouvelle réponse de la Municipalité : Depuis lors, le document a été transmis et il reste à disposition de celles et de ceux qui souhaiteraient le consulter.

La Commission de gestion prend acte de la réponse de la Municipalité et continuera à vérifier dans les préavis la conformité entre le texte voté et les travaux effectivement réalisés.

Administration générale-Informatique-Personnel

Dossiers du SDOL, du Service du personnel et du Service informatique

Service informatique

(sur les produits informatiques)

Vœu1 – La Commission de gestion souhaite que la Municipalité soit toujours à la recherche de la meilleure solution et évite de trop se lier à un seul fournisseur.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité tiendra naturellement compte de ce vœu de manière à ne pas se trouver dépendante d'un seul fournisseur et veillera à faire jouer la concurrence lors de nouvelles acquisitions. Il faut garder toutefois à l'esprit que la cohabitation d'applications de plusieurs fournisseurs implique, notamment, des interfaces et des formations supplémentaires, donc des coûts additionnels à prendre en compte.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Service du personnel

(sur les apprentis engagés par la Commune)

Observation 1 – La Commission de gestion souhaite qu'à motivation égale on privilégie des apprentis sortant des filières VSO et VSG.

Réponse de la Municipalité : la Municipalité prend acte de cette demande et s'efforcera de privilégier à l'avenir les apprentis provenant des voies VSO et VSG, tout en relevant qu'actuellement ils sortent majoritairement de la voie VSG. Une pesée d'intérêts s'impose lors du recrutement des apprentis, en particulier pour les formations d'informaticiens et d'employés de commerce. En effet, les exigences scolaires et le niveau des études nécessitent de solides bases, si l'on ne veut pas que ces apprentis se retrouvent en échec durant leur apprentissage.

La Commission de gestion prend acte de la réponse de la Municipalité et continuera à suivre le dossier.

Visite ordinaire de Administration générale-Informatique-Personnel

(concerne l'étude sur la gestion des conflits dans l'administration communale)

Remarque 1 – La Commission de gestion se réjouit de disposer bientôt des résultats de cette étude.

Réponse de la Municipalité : Une fois l'analyse de cette étude terminée, la Municipalité fera part à la Commission de gestion des conclusions.

Centre Technique Communal

Dossiers des zones 30 et de la mobilité douce, ainsi que des fiches sur l'entretien des bâtiments

Entretien des bâtiments

(sur le fait que la Municipalité a le droit d'entrer chez les locataires pour vérifier l'état des logements)

Remarque 2 – Après avoir pris rendez-vous avec le locataire, le gérant peut se rendre à son domicile pour constater l'état de l'appartement. Ce n'est pas une violation de domicile, mais une procédure reconnue.

Réponse de la Municipalité : Effectivement cette possibilité est employée par le Service, s'il y a lieu, mais les appartements ne font pas l'objet de contrôles systématiques. Les remises en état sont entreprises le plus souvent sur demande expresse des locataires.

La Commission de gestion prend acte de la réponse.

Visite ordinaire du Centre Technique Communal

(sur les données introduites dans le Système d'Information du Territoire de la Commune)

Remarque 3 – La Commission de gestion se réjouit de revenir dans un an et de constater les progrès dans l'introduction des données.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de ce souhait et mettra tout en œuvre pour que le SIT devienne le plus rapidement possible l'outil performant qui répond aux besoins des différents secteurs de l'Administration. De plus, la Municipalité a décidé d'engager à partir du 1^{er} juin 2006 une personne en qualité de dessinateur qui sera chargée de gérer le SIT.

La Commission de gestion prend acte de la réponse.

(sur les déchets dans les préaux)

Remarque 4 – La Commission de gestion a pu constater le problème lors de sa visite du Simplon. Elle a même noté des verres brisés, avec tous les dangers que cela comporte pour des petits.

Réponse de la Municipalité : La visite de la Commission a eu lieu un samedi matin et elle a pu constater quelques reliquats des libations du soir précédent. Il est évident que le préau est nettoyé de bonne heure systématiquement le lundi matin, afin d'éviter tout danger au moment de l'arrivée des écoliers.

Pour la Commission de gestion, il est aussi important que les petits enfants ne se blessent pas pendant le week-end.

Observation 2 – La Commission de gestion demande à tous les dicastères concernés de collaborer pour arriver à une situation sans déchets dans les préaux, et surtout sans déchets dangereux.

Réponse de la Municipalité :Le secteur Environnement-Maintenance, conscient du problème, a tenu séance avec la Direction de la Sécurité publique et une attention particulière sera vouée à la surveillance nocturne de certains lieux publics dits sensibles.

De plus, le nettoyage des cours d'école a d'ores et déjà été renforcé (deux passages quotidiens).

La Commission de gestion accepte la réponse et suivra le dossier.

Culture-Jeunesse-Sport

Visite ordinaire de Culture-Jeunesse-Sport

(sur le dépôt d'un préavis pour engager un éducateur de rue)

Remarque 5 – La Commission de gestion déplore le retard dans le dépôt de ce préavis, d'autant plus qu'une commission avait déjà aplani le terrain. Ce retard affecte-t-il des subventions qui nous étaient promises ?

Réponse de la Municipalité : Tout d'abord, ce retard est dû à la volonté de la Municipalité de mettre en place une véritable politique de la jeunesse. Sur ce point, une première information a été donnée au Conseil communal le 18 mai dernier. Dans cette communication, il est précisé qu'un préavis sera déposé cet automne et donnera toutes les informations relatives au projet décidé. Il est vrai que ce retard aura une influence sur les subventions promises.

La Commission de gestion déplore la perte de subventions dans une Commune qui manque d'argent et espère que cela ne conduira pas à revoir le projet à la baisse.

(sur le rôle des infirmières scolaires dans les situations à risque de toxicomanie)

Remarque 6 - Ce rôle est très utile, mais ce n'est pas vraiment de la prévention primaire puisque cette action a lieu seulement quand on est déjà dans une action à risque.

(contre l'alcool et la toxicomanie chez les jeunes)

Observation 3 – La Commission de gestion demande que la Commune organise des campagnes de prévention publique avec l'aide d'organismes compétents (ISPA par exemple) et insiste pour impliquer les directions des écoles.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité trouve cette observation pertinente et fera le nécessaire pour aller dans la direction souhaitée par la Commission de gestion.

La Commission de gestion accepte la réponse et suivra avec beaucoup d'intérêt les démarches de la Municipalité.

(sur la fumée à la Salle de spectacles)

Vœu 2 – La Commission souhaite qu'on ne fume pas non plus lors du dépouillement de votations et d'élections.

Réponse de la Municipalité : Cette question ne concerne pas qu'une activité particulière se déroulant à la Salle de spectacles. La Municipalité réfléchira à la question par rapport à toutes les activités qui s'y déroulent.

En ce qui concerne les opérations de dépouillement de votations ou d'élections, la Municipalité donnera les directives allant dans le sens de ne pas fumer durant ces opérations.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Remarque 7 - Les enseignants devraient montrer l'exemple et ne pas fumer devant les élèves, et cela même dehors, à la récréation.

Réponse de la Municipalité : Cette remarque sera transmise à qui de droit.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Sécurité publique

Dossiers « Police 2000 » - police régionale et formation des policiers

Formation des policiers

Observation 4 – La Commission de gestion souhaite vivement qu'à l'avenir la formation continue des policiers s'ouvre aux nouvelles nécessités de la police de proximité (éthique, psychologie, communication, etc.).

Réponse de la Municipalité : La Direction de la Sécurité publique prend note et mettra en place un plan de formation continue pour les policiers.

La Commission de gestion accepte la réponse et se réjouit de voir ce programme.

Sécurité sociale

Dossier sur la petite enfance

(sur le traiteur qui livre les repas à la nouvelle crèche)

Remarque 8 - Si ce traiteur donne autant satisfaction, la Commission de gestion se demande si on ne pourrait pas se servir chez lui pour tous les repas d'enfants (aussi ceux des réfectoires).

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de cette remarque et se propose d'évaluer la question après quelques mois de collaboration avec ce nouveau traiteur. Elle précise toutefois qu'il n'exerce pas sur Renens et qu'à qualité égale elle privilégiera les commerçants rennais.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Visite ordinaire de Sécurité sociale

(sur la question de savoir s'il y a des personnes sans domicile fixe à Renens)

Remarque 9 – En revanche, des commissaires ont connaissance de certains cas.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité invite ces commissaires à prendre contact avec le directeur du CSR afin d'évaluer avec lui la pertinence de lui signaler ces situations.

Les Commissaires ont pris note et signaleront au CSR les cas dont ils ont connaissance.

M. le Président ouvre la discussion.



Mme N. Kocher, présidente de la commission de gestion : La Commission de gestion a apprécié la disponibilité de Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Chef(fe)s de service et tout le personnel de la Commune et leur adresse ses chaleureux remerciements.

Pour ma part, je tiens à adresser mes sincères remerciements aux membres de la Commission pour leur engagement, leur motivation, leur soutien et l'enthousiasme avec lequel ils ont accompli leur travail, j'ai eu un immense plaisir à collaborer avec eux non seulement pour ce rapport de gestion mais aussi tout au long de cette législature.

Un tout grand merci à notre secrétaire pour son aide précieuse, sa disponibilité et son efficacité.

Malgré ses diverses observations, vœux et remarques, la Commission est convaincue de la bonne gestion générale de la Commune.

Arrivés au terme de leurs travaux, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission de gestion vous proposent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la gestion communale 2005 et, par voie de conséquence, les conclusions telles que présentées.

La parole n'étant pas demandée, **Mme N. Kocher**, présidente-rapporteuse de la commission de gestion, donne lecture des conclusions :
CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2005 et en donne décharge aux organes responsables.

Soumise au vote de l'assemblée, la gestion 2005 de la Commune de Renens est acceptée à l'unanimité.

M. le Président remercie la présidente-rapporteure, ainsi que tous les membres de la commission de gestion pour leur travail.

3. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement les membres du Conseil communal et les informe que la Municipalité a de nombreuses communications orales :

M. J.- J. Ambresin, conseiller municipal, répond à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Verena Berseht et consorts relative aux interventions de la police de Renens :

Lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006, Mme la Conseillère Verena Berseht et consorts ont interpellé la Municipalité suite à une intervention des agents de la police municipale de Renens au cours de laquelle un jeune homme a eu deux dents cassées. Mme Berseht demande si ce sont toujours les mêmes policiers qui sont impliqués lors d'interventions musclées de ce genre.

La Municipalité ne dispose que d'un seul indicateur permettant de vérifier la conformité des prestations des agents à la loi et aux prescriptions de service. En l'espèce, il s'agit des plaintes déposées par le public pour des coups et blessures. Au cours des quatre dernières années, quatre personnes interpellées par les policiers rennais ont déposé des plaintes pénales à l'encontre des agents, estimant être victimes d'actes de violence. Aucun agent rennais ne fait l'objet de plus d'une plainte, ce qui signifie que ce sont à chaque reprise des intervenants différents qui sont concernés. A ce stade, deux des quatre plaintes ont fait l'objet de jugements et une troisième a fait l'objet d'un accord entre policiers et plaignant, au terme duquel ce dernier a retiré sa plainte. Aucun policier n'a été condamné.

La dernière affaire est toujours en cours. Là encore les policiers ont déposé plainte et le jeune homme, qui a subi des blessures au visage après avoir chuté au cours d'une immobilisation, se plaint de lésions corporelles.

La Municipalité répond donc par la négative à la question de Mme Berset h et précise qu'elle est très attentive à la qualité des prestations fournies par le Corps de police.

M. M. Perreten, conseiller municipal répond à la question "Plus de propreté à Renens" posée par M. Olivier Barraud lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006 :

Lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006, Monsieur le Conseiller communal Olivier Barraud a posé la question à la Municipalité concernant la pose de cendriers dans les abris de bus TL.

Lors d'un voyage en Italie, M. Franck Kurmann, chauffeur aux TL, a constaté que les arrêts de bus en ville de Bologne étaient équipés de cendriers. A son retour, il écrit aux municipalités de la région lausannoise. Pully a déjà procédé à de nombreuses installations et Lausanne envisage de le faire prochainement.

Suite à cette proposition, le Chef du Secteur Environnement-Maintenance s'est approché de son homologue de la Commune de Pully qui, depuis le début de l'année, a équipé de cendriers une dizaine d'abris bus.

Son analyse est mitigée. Le bien-fondé de mettre à disposition des cendriers aux arrêts de bus s'avère tout à fait légitime. Malheureusement, il a été constaté de nombreux actes de vandalisme et de vol et, même s'ils sont régulièrement utilisés, leur présence n'a pas éradiqué complètement les mégots sur le sol. Cependant, il nous paraît opportun d'offrir des solutions afin d'éviter le plus possible d'incivilités citadines, comme le fait de jeter son mégot par terre.

Le Secteur Environnement-Maintenance propose d'installer une dizaine de cendriers en acier inox de qualité dans les abris de bus les plus fréquentés et d'en informer la population par le biais du Renens-Infos. Si l'expérience s'avère concluante, d'autres abris en seront également équipés.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu à la question "Plus de propreté à Renens" posée par M. Olivier Barraud lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006.



D'autre part, lors de notre séance du 6 avril dernier, vous avez tous reçu un "Sakatri". A l'intérieur de celui-ci se trouvait un feuillet vous demandant votre avis sur ce produit.

A ce jour, seules deux personnes m'ont fait part de leurs remarques, ce qui, vous en conviendrez, ne me permet pas de tirer des conclusions.

Je vous demande donc d'avoir l'amabilité de me répondre. Merci de votre attention.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale donne une réponse orale et partielle, à l'interpellation de **Madame la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn et consorts demandant la mise en place de structures d'accueil continu extra- scolaire :**

La mise en place de structures d'accueil continu extra-scolaire destinées prioritairement aux écoliers des cycles primaires 1 et 2 (APEMS) peut être envisagée à moyen terme et la Municipalité s'y emploie.

Un APEMS est notamment prévu dans le cadre de l'agrandissement du collège du Léman (sud des voies) et des discussions sont en cours afin de trouver une localisation pour implanter une structure parallèle au nord des voies.

Cependant, et afin de répondre rapidement aux besoins des familles, notamment ceux des écoliers du cycle initial consécutifs à l'harmonisation des horaires scolaires (en particulier le congé du mercredi matin), la Municipalité s'est approchée de l'Entraide familiale de Renens et environs et lui a proposé l'ouverture d'un groupe UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers du cycle initial), soit 12 places supplémentaires.

Cette création est possible dès la rentrée scolaire d'août prochain et la Municipalité et l'EFRE se sont mises d'accord pour, d'une part, porter ces dépenses au budget de fonctionnement dès l'exercice 2007 et, d'autre part, assumer les coûts supplémentaires estimés à Fr. 10'000.— pour l'exercice 2006.

La Municipalité est consciente qu'il s'agit là d'une 1^{ère} réponse et, comme dit précédemment, s'emploie à trouver au plus vite des solutions pour la création d'APEMS et/ou d'UAPE. Elle déposera alors, en temps utile, un ou des préavis qui pourront être considérés comme la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale donne une réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon et consorts demandant deux places de stagiaires au sein des jardins d'enfants gérés par l'Entraide familiale de Renens et environs (EFRE) :

Pour faire suite à l'interpellation citée en titre, après avoir eu des échanges tant avec la directrice des lieux d'accueil de l'EFRE qu'avec le responsable administratif, je suis en mesure de vous apporter les informations suivantes.

Dans un 1^{er} temps, il convient de préciser qu'en ce qui concerne les stages possibles dans des lieux d'accueil petite enfance, il peut s'agir de stages de longue (6 à 12 mois) ou courte durée (une à quelques semaines).

Il existe malheureusement plusieurs obstacles à l'engagement de stagiaires de longue durée dans les jardins d'enfants, soit :

- le nombre d'heures d'ouverture restreint des jardins d'enfants (31 heures pour les Lapins Bleus et 24 heures pour le Pinocchio) ainsi que la fermeture pendant les 14 semaines de vacances scolaires annuelles ne correspondent plus aux exigences minimales des écoles professionnelles reconnues, que ce soit pour des stages probatoires ou en cours de formation
- ces exigences portent également sur la formation des professionnelles qui accompagnent les stagiaires qui doivent avoir suivi elle-même une formation idoine (praticien-formateur)

Par ailleurs, les jardins d'enfants ne sont pas non plus habilités à recevoir des apprentis assistants socio-éducatifs, pour les mêmes raisons.

Par contre, les jardins d'enfants de l'EFRE peuvent offrir des stages de courte durée, notamment dans

le cadre d'une recherche de projet professionnel par la candidate stagiaire. Ces demandes de stages sont généralement acceptées et donnent lieu à une rémunération, souvent symbolique, qui peut s'inscrire dans les budgets de fonctionnement annuels même si aucune somme n'y a été prévue spécifiquement. Il y en a eu plusieurs en 2006.

De son côté, la Farandole, dont les heures d'ouverture à temps élargi et la formation des professionnelles permet l'accueil de stagiaires en formation, a formellement un poste « stagiaire » à son budget et en reçoit régulièrement.

Enfin, la Farandole accueillera en plus des stagiaires et dès août 2007, une apprentie assistante socio-éducative.

En fonction de ce qui précède, on peut donc conclure que le problème de manque de stagiaire dans les jardins d'enfants de l'EFRE ne dépend pas d'une question financière mais est lié à une structure de fonctionnement qui ne permet pas de répondre aux exigences des écoles d'éducatrices de la petite enfance.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale indique aux membres du Conseil communal que le chantier de la garderie "les Globe-trotteurs" se terminera vendredi 23 juin prochain et que le lieu d'accueil ouvrira ses portes le 3 juillet prochain, à la rue du Simplon.

A terme, elle accueillera entre 60 et 70 enfants qui se partageront 39 places réparties dans 3 classes d'âge, 5 places en nurserie (jusqu'à 18 mois), 14 places chez les trotteurs (jusqu'à 2.5 ans) et 20 places chez les moyens, jusqu'à l'entrée au cycle initial (école enfantine)

Un partenariat a été organisé avec la commune de Chavannes, qui a réservé deux places pour des petits Chavannois, et l'EMS l'Oriel dont les employés bénéficieront d'une place.

Plusieurs professionnelles prendront en charge ces bambins, du lundi au vendredi de 06h45 à 18h30, et leur offriront un cadre d'activités variées et stimulantes.

L'engagement du personnel éducatif, 7.7 EPT au total, a été prévu de la manière suivante :

- **5 personnes** (représentant 3.85 EPT) sont entrées en fonction le 1^{er} juin dernier afin d'aider la directrice à finaliser l'ensemble des contacts nécessaires avec les parents et à mettre en place le cadre pédagogique.
- **3 éducatrices** (2.4 EPT) et 2 employées de maison (1 EPT) débiteront leur activité le 3 juillet et 1 jeune fille débutera en août son apprentissage d'assistante socio-éducative, option petite enfance.
- **2 postes** pour 1.45 EPT seront pourvus dès que possible.

Un bouquet de chantier aura lieu vendredi 16 juin, auquel seront conviées traditionnellement les entreprises qui ont œuvré à la réalisation.

L'inauguration officielle aura lieu en septembre prochain, votre Conseil, ainsi que le nouveau, y seront naturellement conviés. Cette inauguration sera également l'occasion de faire découvrir ce lieu spécialement aménagé pour l'accueil de la petite enfance, au travers de portes ouvertes auxquelles le public sera convié.

Par ailleurs, les 20 appartements du 2ème immeuble construit à la rue du Simplon seront mis en location le 15 juillet prochain.

Tous les logements ont trouvé preneur et, selon un accord passé entre la commune et le maître de l'ouvrage, 12 appartements seront subventionnés (ce qui porte leur total à 37 logements sur les deux immeubles construits) et 8 ont été loués sans abaissement de loyer.

Mme A.- M. Depoisier, syndique : Pour terminer, je reviens sur la parcelle « Usine Fly ». La Municipalité a signifié son intention d'acheter cette parcelle à l'avocat qui recueille les offres d'achat.

Bien entendu, toute la procédure est en route, puisque c'est le Conseil communal qui décidera en dernier ressort. Pendant l'été, les choses vont avancer, il y a déjà des rendez-vous prévus pour bien examiner le projet, mais l'intention d'acheter a été annoncée à la banque cantonale de Genève.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. P. Ruschetta (soc.) : Si je prends la parole ce soir, c'est aussi au nom de Monsieur Christian Widmer, pour remercier la Municipalité de sa décision d'octroyer au « Carrefour des chansons » de la nouvelle garderie « Les Glob-Trotteurs » le chèque de Fr. 10000.— qui avait été offert par la société Migros Vaud lors de l'ouverture du magasin OBI. Alors, puisque j'ai la parole, j'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui ont contribué par leurs dons à soutenir notre projet qui arrive à son but final, c'est-à-dire la mise à disposition du « Carrefour des Chansons » à nos chères têtes blondes !

La somme atteinte à ce jour se présente de la manière suivante :

○ Chèque de OBI	Fr. 10'000.—
○ Groupe Geco SA	Fr. 5'000.—
○ Commune de 1022 Chavannes	Fr. 2'000.—
○ Ascenseurs Schindler SA	Fr. 500.—
○ Luis Ferreira	Fr. 500.—
○ Posse Peintures SA	Fr. 800.—
○ <u>Dons</u> :	
Conseillers municipaux et communaux	Fr. 1'420.—
Divers	<u>Fr. 1'000.—</u>
T o t a l	Fr. 21'220.— (*)

(*montant grevé de quelques frais bancaires)

Le compte restera ouvert jusqu'à la fin de l'année ; à cette période le solde sera versé au compte communal spécifique, comme fonds de rénovation.

Encore un grand merci au nom de tous les futurs musiciens –Globe-trotteurs.

Mme A. Bonzon (F.r.) remercie la Municipalité de sa réponse qui n'allait pas dans le sens de ses espérances. Elle souhaite cependant que la nouvelle Municipalité s'attellera à trouver des solutions d'occupation dans divers services communaux, pour des jeunes en fin de scolarité, pour éventuellement des stages probatoires ou de longue durée.

M. O. Barraud (soc.) remercie tout d'abord Monsieur le conseiller municipal Michel Perret en pour les cendriers qui seront posés prochainement.

Je me suis réjoui à la lecture de la communication de la Municipalité concernant les "zones macarons" de constater que la problématique du stationnement fait enfin l'objet d'une réflexion globale. Réflexions ne se limitant plus à la vision d'un lobbyiste pro automobile ou d'un fonctionnaire communal rigide.

Je partage les conclusions de la Municipalité tout en espérant ne pas devoir attendre des années avant de voir la situation évoluer. En ce qui concerne le contenu de cette communication et afin de contribuer à la réflexion en cours, je souhaite faire les remarques suivantes:

La problématique des pendulaires ne semble pas être abordée par le bon bout. Leur faciliter l'accès à des places de parc à l'hôtel de ville ainsi qu'au parc du Censuy est contradictoire si l'on veut mener une politique incitative d'utilisation des transports publics ou promouvoir la mobilité douce.

Je reviendrai donc avec un postulat au point 16 de l'ordre du jour intitulé " Inciter les entreprises rennaises à définir un plan de mobilité. Merci de votre attention.

Mme V. Berseth Hadege (F.r.) : Je remercie la Municipalité pour sa réponse, mais quand elle dit que seulement 4 plaintes ont été déposées contre la police de Renens durant ces 4 années, c'est une réalité froidement juridique, mais pas une réalité tout court, puisque les avocats, certains avocats, disent qu'il est inutile de déposer plainte contre la Police de Renens, que l'on n'obtient pas gain de cause. Donc certains ne portent pas plainte et cela me paraît une situation malsaine.

Je dois dire que j'ai été reçue par le municipal et son chef ; j'ai cru comprendre qu'un effort serait fait pour la formation des agents de police, ce qui est essentiel, surtout quand on sait que la partie la plus importante de cette formation était de bien savoir tirer. D'autre part, le nouveau chef de police fait des déclarations importantes que je peux entendre dans le rapport de gestion et je le cite : « il faut mettre en place une police de proximité au sens philosophique du terme, une police de sécurité plutôt que d'ordre, une police territoriale plutôt que d'interventions, une police de dialogue plutôt que de contrainte. Au-delà des mots, cela signifie une attention portée aux situations qui surviennent, une volonté de porter secours, d'être à l'écoute et, sachant que la police ne peut pas être partout, une priorité à la qualité des interventions ».

Donc, je suis très contente que Monsieur le Chef de police fasse ce genre de déclaration et qui vivra verra !

M. J. - P. Leyvraz (F.r.) : Je remercie la Municipalité de nous avoir informés en cours de route des progrès de l'étude sur les macarons. Cela permet d'intervenir avant que tout soit décidé. J'en profite pour signaler le point qui me chiffonne le plus dans ce projet globalement satisfaisant. Cela correspond en gros aux préoccupations de Monsieur Barraud.

C'est la question du stationnement au centre. Si on me disait qu'on ne peut pas donner de macarons aux habitants parce qu'il n'y aurait plus assez de places pour les clients des magasins, les livreurs et les usagers des services publics, c'est un raisonnement que je pourrais parfaitement comprendre (quoique Lausanne, ceci dit en passant, a quelques macarons dans sa zone centrale).

Mais ce que je comprends moins, c'est qu'on tienne à conserver au centre des places à longue durée réservées à des pendulaires employés de la Commune, comme indiqué au point 5 de la page 2. Autrement dit, on en reste à la situation absurde d'habitants qui seraient d'accord de se rendre en transports publics à leur travail, mais ne peuvent pas le faire parce qu'on ne leur permet pas de laisser reposer leur voiture faute de macarons, alors que simultanément on fournit de nombreuses places à des pendulaires qui auraient très bien pu venir en transports publics, vu la bonne desserte du centre.

Or la politique des macarons avait précisément comme but de lutter contre ce genre d'absurdités.

Mme Bastienne Joerchel Ahorn (indép.) : En préambule, je remercie Marianne Huguenin pour les informations qu'elle nous a données sur l'engagement de la Municipalité en faveur de l'introduction de l'accueil continu des enfants en milieu scolaire. Je suis très satisfaite et remercie la Municipalité pour l'excellente initiative concernant l'introduction d'une unité d'accueil le mercredi matin.

D'autre part, ma question s'adresse plutôt à Madame Anne-Marie Depoisier concernant l'intention de la Municipalité d'acheter le terrain de l'usine Fly ; je serai assez curieuse de savoir pourquoi la Municipalité souhaite acheter ce terrain dans ce quartier et aussi de quel ordre de prix parlons-nous ?

Mme A. - M. Depoisier, syndique : Juste deux mots sur les motivations de la Municipalité pour avoir déclaré son intention d'acquiescer cette parcelle ; par contre, pour le prix, vous me permettrez de n'en pas parler ce soir.

Vous savez que la Municipalité a une politique d'achat et de vente de terrains que l'on a souvent expliquée dans les préavis, certaines parcelles sont achetées pour des raisons stratégiques de construction d'un giratoire, d'élargissement d'une place, etc... d'autres sont achetées parce qu'elles sont susceptibles de faire l'objet d'un plan de quartier avec d'autres parcelles et qu'il est important pour la Municipalité d'avoir un pied dans un plan de quartier.

L'achat de la parcelle « Fly », qui est pour l'instant envisagée, entendons-nous bien, est de dire que c'est une parcelle stratégiquement bien placée pour accueillir des logements, des places de travail et d'autres

équipements. Le plan de quartier doit être revu sur la parcelle à vendre et sur celle qui lui est contiguë, c'est-à-dire jusqu'à la Croisée et nous souhaitons pouvoir négocier correctement ce plan de quartier.

**7. Motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud - Mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« Local d'injection ») en Ville de Lausanne. Rapport de la Municipalité.
Préavis No 76 - 2006 : Nomination d'une commission.**

Etant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il n'est pas lu lors de la séance du Conseil communal ; par contre pour la bonne compréhension du PV, le rapport est retranscrit :

M. A. Hemma Devries présente le rapport de la commission d'étude : la commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 23 mai 2006 au Service de la sécurité sociale (salle de conférences).

Elle était composée de Mesdames Eva Gloor, Simone Szenyan-Reymond, Antoinette Schaffner et de Messieurs Pascal Barraudy, Gian-Luca Ferrini, Jean-Jacques Gaudard, Ali Korkmaz, Jean-Daniel Roulier, André Von Gunten, Ali Hemma Devries, président-rapporteur.

La municipalité était représentée par Madame Marianne Huguenin, Municipale responsable du dicastère sécurité sociale, ainsi que Madame Jacqueline Schwab, cheffe de ce service.

Deux invitées étaient également présentes – Mesdames Geneviève Ziegler et Valérie Dupertuis, respectivement adjointe aux questions toxicomanies de la ville de Lausanne et coordinatrice à l'association Rel'ier.

1) Parole au deux invitées

Après un tour de table de présentation, il est convenu de donner la parole aux deux invitées pour qu'elles nous exposent la problématique de la prise en charge de la toxicomanie.

Il ressort de ces deux interventions que la consommation des stupéfiants (tout particulièrement par injection intraveineuse) expose les personnes dépendantes à de très nombreux risques sanitaires, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour un large public : seringues abandonnées, diffusion de maladies transmissibles « HIV » hépatite, etc. Son caractère illégal et les réactions que provoque le spectacle d'une personne en train de se droguer conduisent souvent les toxicomanes à consommer dans des conditions qui augmentent encore les risques encourus.

L'idée d'ouvrir un local d'injection va dans la perspective de réduction des risques. Pour ce faire, la Municipalité de Lausanne était disposée à ouvrir un espace de consommation de stupéfiants et à mettre sur pied une action destinée à renforcer les compétences des toxicomanes.

Une estimation sur le plan financier de ce projet faisait apparaître une dépense annuelle de l'ordre de deux millions. Pour mener ce projet à terme, la Municipalité de Lausanne souhaitait s'adjoindre la participation des communes environnantes et une aide du canton. Elle estime qu'elle ne peut pas être seule à assumer les coûts d'un tel dispositif. Le secteur de la santé relève de la compétence du canton. Partant de ces considérations, la Municipalité de Lausanne a décidé de d'ouvrir un espace de

consommation de stupéfiants seulement dans la mesure où elle serait assurée de disposer d'une participation équitable versée par les collectivités publiques concernées (canton et communes vaudoises). A la question de savoir s'il est prévu dans ce projet de lui adjoindre un service de prescription médicale d'héroïne. Mesdames Ziegler, Dupertuis et Huguenin répondent par la négative. En effet, disent-elles, s'il s'agissait d'une structure à vocation thérapeutique cela relèverait exclusivement de la compétence cantonale.

2) La discussion est engagée

Après cette introduction générale, une discussion est engagée entre les commissaires, les deux invitées et Madame la Municipale, celle-ci tourne essentiellement autour de la problématique du local d'injection, appelé aussi « espace d'injection ». Les questions abordées par les commissaires sont en autres :

- a) Où sera localisé cet espace de consommation ?
- b) Combien de personnes seront-elles employées ?
- c) Quelle formation requiert un tel emploi ?
- d) Ce local disposera-t-il d'une salle d'injection et d'une salle d'inhalation ?
- e) Quelles seront ses heures d'ouverture ?
- f) Quel est le coût d'un tel projet ?
- g) Quel sera son budget de fonctionnement ?
- h) Comment sera gérée la prescription médicale de l'héroïne dans cet espace ?
- i) Comment est prévue la gestion du produit qui sera amené par les usagers ?
- j) Quelle sera l'attitude de la police vis-à-vis des trafiquants ?
- k) Si on accepte un tel projet de participation à la création d'un local d'injection, comment convaincre les autres communes avoisinantes de s'engager aussi financièrement ?

Le projet de créer une structure avec un espace de consommation de stupéfiants est un sujet extrêmement délicat, sensible et qui divise autant la classe politique, les professionnels que les consommateurs. Dans l'échange qui s'engage entre les diverses personnes présentes, il y a ceux qui estiment impossible de ne pas prendre en considération l'existence de personnes incapables de mettre immédiatement un terme à leur consommation en dépit des mesures prises pour les en convaincre.

Pour d'autres, la priorité devrait être mise sur l'abstinence et le traitement. La situation d'exclusion que vivent bon nombre de toxicomanes est une autre source de problèmes socio-sanitaire importante et il est urgent de s'en saisir.

Pour faire suite à cet échange et pour répondre à toutes les questions des commissaires, Mesdames Ziegler, Dupertuis et Huguenin se réfèrent à ce qui est déjà existant dans les autres cantons en Suisse alémanique et à Genève.

Il s'avère que toutes les études qui ont été faites démontrent que là où il existe un espace de consommation de stupéfiants, il y a une nette baisse du taux de mortalité par overdose et une diminution importante des maladies telles que HIV ou hépatite.

Partant de ces constats, le projet de la Municipalité de Lausanne vise à limiter le nombre d'injections effectuées dans de mauvaises conditions (en 2005, il y a eu 3 décès par overdose à Lausanne par exemple). Il a aussi pour objectif une amélioration de l'état de santé général des toxicomanes ainsi qu'une réduction de la quantité de matériel d'injection abandonné dans les lieux inappropriés (ceci afin de protéger la population et en particulier les enfants du risque de se blesser et d'être contaminés).

En formulant et en précisant ses buts, les intervenantes, ne nient pas que les autres aspects de la prise en charge des toxicomanes sont aussi importants; comme par exemple la visée immédiate de l'abstinence. Pour elles, il s'agit d'inscrire le projet dans une perspective de réduction de risques tout en évitant de porter préjudice au reste de la population. C'est en renforçant le bon état de santé que l'on peut motiver les consommateurs de stupéfiants à s'orienter vers une abstinence.

Pour Madame Huguenin, les mesures de réduction des risques contribuent à améliorer les chances de s'en sortir le moment venu. Les mesures thérapeutiques mises en œuvre ont davantage de probabilités d'aboutir; cela pourrait être le début d'un traitement. Par ailleurs, un tel lieu ferait fonction de lieu d'apprentissage au niveau de l'hygiène et de l'asepsie pour un bon nombre de toxicomanes. Quant à la question d'un programme d'héroïne de synthèse, elle n'est pas à l'étude dans le canton pour le moment.

En ce qui concerne le travail de la sécurité, il faudrait délimiter un périmètre autour du local d'injection où la police pourrait intervenir.

Madame Huguenin pense qu'en passant par le biais de Lausanne Région, nous aurons de fortes chances de faire passer ce préavis auprès des autres communes. Toutefois, Le statut de Lausanne Région n'est pas encore fixé. En effet, Lausanne Région n'est pas une entité qui représente une agglomération au sens juridique. Il n'y a pas une réelle politique claire d'agglomération qui s'occupe de l'ensemble de la politique sociale, culturelle etc.

3) L'aspect financier

Au niveau financier, le dispositif lausannois consacre actuellement 6 à 7 millions pour les problèmes de toxicomanie. Le dispositif pour demain serait de fermer le « passage » et d'ouvrir un espace de consommation avec un « bistrot ». Ceci avec un budget évalué à 1,5 millions pour son fonctionnement. Cette nouvelle structure disposerait d'un personnel formé d'infirmiers, d'assistants sociaux et d'un médecin, cela représentera un équivalent de 12 personnes à plein temps.

Le centre serait ouvert 6 jours par semaine, de 12h30 à 19h30. Le personnel travaillant 8h par jour. Les estimations quant à la fréquentation de ce service par les usagers sont de l'ordre de 200 à 400 personnes. Contrairement à Zurich et Berne, Lausanne ne mettra pas de conditions d'accessibilité pour recevoir des personnes venant hors cantons.

La Municipalité de Lausanne a besoin d'un appui des autres communes pour que ce projet puisse voir le jour.

4) Réponse à la motion

C'est dans cette perspective et en réponse à la motion de Monsieur le conseiller communal O. Barraud, que la Municipalité de Renens propose un soutien au projet de création d'un espace de consommation de stupéfiants par le préavis no 76 sous forme d'une augmentation de 1 francs par habitants pour sa participation à la gestion du problème de la toxicomanie en générale. Cette proposition devrait inciter les autres communes à participer au projet. Ce franc « supplémentaire » de solidarité ne devrait pas être versé par Lausanne car, comme il est dit dans le préavis cela reviendrait à une opération blanche étant donné le nombre d'habitants élevés que comporte Lausanne. Il pourrait être géré par la Commission Toxicomanie de Lausanne Région, il amènerait ainsi une somme supplémentaire de 120.000 francs à son budget annuel de 510.000 francs.

La discussion entre les commissaires est fort animée. Le terme « local d'injection » suscite et dérange un membre de la commission et il demande si on ne peut pas modifier le titre de la motion. Un autre commissaire s'interroge quant à l'affectation ce franc supplémentaire qui ne va pas forcément au local

d'injection. Il sera utilisé dans un projet pour le programme toxicomanie en général. Un autre commissaire pense que l'idée d'augmenter de Fr. 1.- par habitant la participation de Renens au programme de lutte contre la toxicomanie est bonne si elle se réalise. Un autre commissaire avance l'idée que si dans quelques années le projet est arrêté, il faut garder une marge de manœuvre pour que Renens puisse se retirer de ce projet. Enfin un autre commissaire est soucieux de la participation de l'ensemble des autres communes au projet. Pour ce faire il souhaite que la commission amende les conclusions de ce préavis.

5) Conclusion

La discussion est close et la commission propose d'amender les conclusions du présent préavis de la manière suivante :

Point 1 : prendre acte du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. le conseiller communal Olivier Barraud demandant la mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« local d'injection ») en ville de Lausanne.

Point 2 : de porter une dépense supplémentaire de Fr. 17'833.- au compte 7630.3654.04 « Fonds régional de prévention de la toxicomanie » pour l'exercice 2006.

Point 3 : en cas de refus d'une majorité des autres communes de Lausanne Région, Renens se réserve le droit de retirer le versement de Fr. 1,- supplémentaire pour l'exercice 2007.

6) Mise au vote

9 commissaires acceptent les conclusions du projet et un commissaire s'y oppose.

M. le Président ouvre la discussion.

M. O. Barraud (soc.) : le soutien de la Municipalité au principe de la création d'un espace de consommation à Lausanne est une bonne et juste décision. Qu'elle en soit ici remerciée. Le versement d'un franc supplémentaire « de solidarité » en soutien à l'ensemble du dispositif lausannois par l'intermédiaire de « Lausanne Région » est une solution élégante. Je vous prie donc de soutenir les conclusions du préavis 76.

En ce qui concerne les conclusion amendées de la commission je dépose les sous-amendements suivants :

1 / Point 2 des conclusions amendées

de porter une dépense supplémentaire de Fr. 17'833.—au compte 7630.3654.04 « fonds régional de prévention à la toxicomanie pour l'exercice 2006 et suivants.

2/ Point 3 des conclusions amendées

suppression de ce point.

En effet, la politique de solidarité régionale, souhaitée par Renens dans la mesure de ces moyens, par le biais du versement effectué à Lausanne n'est pas dépendante des décisions d'autres communes. Le préavis de la Municipalité nous démontre clairement les disparités financières en matière de

toxicomanie, de culture et de formation d'adultes. Dans l'attente de trouver une véritable solution à cette problématique, la modeste contribution renanaise me semble plus justifiée.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : D'une part, une remarque sur le préavis. Comme l'a rappelé M. Barraud, il faut préciser que ce n'est pas un soutien direct au local d'injection, mais un soutien à l'ensemble de la politique lausannoise ; bien sûr, cela peut être donc considéré comme un soutien indirect à l'espace de consommation que va faire Lausanne, mais les Fr. 120'000.- complémentaires que va apporter Lausanne-Région ne seront pas utilisés pour l'espace de consommation, mais pour d'autres projets.

Nous sommes en discussion dans le cadre de Lausanne-Région et avec Lausanne pour préciser les structures aidées par Lausanne et dont le financement pourrait être basculé sur Lausanne Région ; probablement que ce sera le cas de Rel'ier, qui dont le rôle de coordination et de formation pourrait être repris essentiellement par Lausanne Région.

J'étais cet après-midi et jusqu'à 20h00 – raison de mon arrivée tardive – à la Journée de Réflexion organisée par Lausanne-Région et Rel'ier. Notre geste de 1 frs par habitant, Fr. 18.000 pour Renens, devrait donc « faire des petits », puisqu'on espère avoir à l'arrivée Fr. 120'000.-. Ce geste est apprécié par la Ville de Lausanne qui voit là un geste symbolique important pour la région, qui en est restée depuis plusieurs années à Fr. 2'10/ hab. C'est un geste qui est en bonne voie d'être accepté, puisque le bureau de Lausanne-Région l'a retenu lors d'une première discussion. Si tout va bien, il sera mis le 4 juillet par le bureau de Lausanne-Région dans sa proposition de budget et le 14 septembre, approuvé par l'assemblée générale de Lausanne-Région, s'il y a une majorité qui se dessine.

Je rappelle que l'assemblée générale de Lausanne-Région, c'est une commune = 1 voix (il y a 26 communes : les petites communes ont autant de voix que les grandes communes). Si le principe de ce franc supplémentaire est accepté, il devient obligatoire pour toutes les communes, contrairement aux investissements qui ne sont pas obligatoires. Ce serait symboliquement un joli geste de l'agglomération.

Maintenant, pour les propositions de M. Barraud : pour le point 2, telle était l'intention de la Municipalité qui peut donc accepter sans problème cet amendement.

Pour le point 3 également, la proposition de M. Barraud correspond à l'intention initiale de la Municipalité. Nous n'étions pas sûrs que Lausanne-Région pourrait accepter ce geste. Ce qui semble en bonne voie actuellement n'était pas garanti au moment de la rédaction du préavis. Nous n'avons pas voulu que notre proposition puisse être considéré comme vouée à l'échec et ne rien faire si les autres communes ne faisaient rien, nous avons voulu un engagement ferme.

Avant de passer aux conclusions du préavis, **M. le Président** soumet les sous-amendements proposés par Monsieur le conseiller communal Olivier Barraud au vote :

📁 Le 1^{er} sous-amendement est accepté à la majorité des membres présents, quelques avis « contraire » et 6 abstentions.

📁 Le 2^{ème} sous-amendement est accepté à la majorité des membres présents, 8 avis « contraire » et 5 abstentions.

M. le Président prie le président-rapporteur de la commission d'étude de donner lecture des conclusions dûment amendées :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 76-2006 de la Municipalité, du 31 mars 2006,
Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) de prendre acte du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud demandant la mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants («local d'injection») en Ville de Lausanne.
- 2) de porter une dépense supplémentaire de Fr. 17'833.-au compte 7630.3654.04 « fonds régionale de prévention e la toxicomanie pour l'exercice 2006 et suivants.

Soumises au vote, les conclusions amendées sont acceptées à une large majorité et 5 abstentions

14. Préavis No 81 :

Pose d'un collecteur d'eaux usées dans l'avenue de Saugiaz.

Dépôt de préavis - Discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable ; la parole n'étant pas demandée, la commission d'étude désignée pour l'étude du préavis est composée comme suit : :

Du groupe radical : M. Pascal Waeber, président-rapporteur
Mme Gisèle Martin
M. Jean-Daniel Roulier

Du groupe Fourmi rouge : M. Jean-Pierre Leyvraz
M. Remy Petitpierre

Du groupe AeC : M. Jean-Jacques Gaudard

Du groupe libéral : M. Jean-Marc Dupuis

Du groupe socialiste : Mme Eva Gloor
M. Pierre Larchevêque
M. Robert Mulopo

15. Préavis No 82 :

Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Astrid Ziemke. Dépôt de préavis - Discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable ; la parole n'étant pas demandée, **la commission des finances** est désignée pour l'étude de ce préavis.

16. Propositions individuelles et divers.

M. O. Barraud (soc.) : En complément aux réflexions dans le domaine de notre politique du stationnement et de mobilité douce, il me semble important d'examiner d'autres mesures additionnelles.

Les entreprises et leurs employés génèrent un important flux de trafic. Ils ont donc une importance particulière lorsque l'on souhaite effectuer un transfert modal. On sait également que les habitudes des pendulaires ont la peau dure. C'est pour cela qu'il est vital de mener une politique incitative à tous les niveaux.

Notre ville doit d'une part mettre en œuvre un plan mobilité pour ses propres employés et d'autre part inciter les entreprises rennaises à faire de même. Une campagne d'information doit les encourager à adopter des mesures concrètes telles que la prise en charge d'abonnements de bus, la création de parcs à vélos, une gestion efficace de leur offre de stationnement ou la promotion du covoiturage.

Je demande donc à la Municipalité :

1. De définir un plan mobilité pour les employés de la commune. Ce plan doit inciter les employés à prendre les transports publics ou opter pour une forme de mobilité douce. Une idée pourrait être l'établissement de chèque mobilité remboursant une partie des frais de transports publics et simultanément de rendre le parage en ville payant (macaron ?). Des situations particulières devraient faire l'objet d'exception par exemple les employés qui n'ont pas la chance d'avoir des transports publics à proximité. L'utilisation des parkings relais devrait également être étudiée. Un partenariat avec « mobility » pourrait également être envisagé.
2. Dans un deuxième temps, mettre sur pied une campagne d'information à l'intention des entreprises rennaises. afin qu'elles définissent un plan de mobilité pour leurs employé(e)s.

Merci de transmettre directement ce postulat à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote le postulat déposé par Monsieur le conseiller communal Olivier Barraud qui est transmis à la Municipalité, à l'unanimité et quelques abstentions.

M. D. Rohrbach (soc.) développe une motion intitulée " Motion TL " :

J'ai intitulé volontairement cette motion " Motion TL " car elle a trait aux Transports publics de la région lausannoise. J'aurais tout aussi pu appeler cette motion " Motion Jeunesse " puisqu'elle s'adresse prioritairement à nos jeunes. Enfin, j'aurais également pu appeler cette motion " Motion Famille " puisqu'elle est destinée à venir en aide aux familles rennaises et ceci concrètement et financièrement.

J'en viens au fait.

Les jeunes d'aujourd'hui, sont les adultes de demain.

Derrière cette Lapalissade se cache un enjeu majeur pour la mobilité urbaine de demain. Favoriser l'usage des transports publics chez les jeunes, c'est forcément inciter la population de demain à avoir le bon réflexe, celui d'utiliser les transports publics.

L'utilisation des transports publics, avec la mobilité douce, participe à préserver notre environnement et par-là même, notre qualité de vie.

Favoriser l'usage des transports publics aura, à long terme et d'un point de vue écologique, un impact forcément positif sur l'environnement.

Les transports publics ont aussi pour effet bénéfique de favoriser la marche. Notre époque est marquée simultanément par une réduction de l'activité physique et une consommation alimentaire trop riche, avec pour conséquence immédiate l'apparition d'un nombre élevé de personnes présentant une surcharge pondérale.

Les transports publics sont aussi sûrs. En invitant les jeunes à y recourir, on évite sans doute de nombreux accidents de vélocyclistes, de scooters, parfois avec séquelles invalidantes, et par la même on contribue à réduire la facture globale de la santé.

Elever une famille coûte cher.

Derrière cette autre Lapalissade se cache une autre réalité, celle de ce 1/7^{ème} de la population suisse qui vit selon Caritas en dessous du seuil de précarité.

Pour calculer cette moyenne, Caritas a fixé le seuil à Fr. 4'000.-/mois pour une famille avec 2 enfants. Il est probable que la typicité de la population de Renens accentue encore cette moyenne à 1 sur 6, voir 1 sur 5 et que compte tenu du tissu social particulier de Renens, cette proportion soit encore plus élevée.

Pour Renens, c'est ainsi plus de 3'000 personnes qui vivent sous ce seuil de précarité et parmi elles, de nombreuses familles. Offrir la gratuité des transports publics aux jeunes jusqu'à 20 ans, c'est aider concrètement les familles de Renens et ainsi soulager leur budget.

La gratuité des TP pour les jeunes n'est pas utopique même pour Renens.

Les enfants jusqu'à l'âge de 9 ans voyagent rarement seuls. S'ils sont accompagnés, un abonnement appelé "carte junior" d'un coût de Fr. 20.-/an existe déjà et leur permet de voyager gratuitement s'ils sont accompagnés.

Selon les statistiques du SCRIS au 31 décembre 2004, les enfants de 5 à 9 ans sont au nombre de 974 à Renens. Les enfants en dessous de 6 ans ne payant pas, cela concernerait donc environ 780 enfants.

Le coût de la gratuité jusqu'à 9 ans ne serait donc que de Fr. 15'600.- /an si tous ces enfants bien sûr, profitent de cette gratuité.

Les enfants de 10 à 14 ans (5 classes d'âge) sont au nombre de 940 et les adolescents de 15 à 19 ans, 1'017, soit un total de 1957 enfants de 10 à 19 ans (10 classes d'âge).

Un abonnement TL Mobilis 2 zones, coûte Fr. 369.-/an.

Si tous les enfants 10 à 19 ans demandent cet abonnement, le coût maximum serait de (1957 x Fr. 369.-) Fr. 722'133.- ajoutés aux Fr. 15'600.- des 6 à 9 ans, nous obtenons env. Fr. 738'000.-

Tous ne demanderont pas cet abonnement et nous estimons que 80% des enfants utiliseront cette possibilité. Le coût se monterait alors à env. 590'000.- francs. A ce chiffre, il convient de déduire des charges actuelles déjà en vigueur.

De plus des inégalités de traitement, souvent débattues dans notre conseil, relatives à l'octroi actuel de la gratuité des transports en fonction de la distance " école-domicile " disparaîtraient. Les élèves éloignés de plus de 2,5 km de la Planta, soit le nord de la route de Cossonay et le Chemin de Rionza, aujourd'hui ont leurs abonnements remboursés par la commune. Un élève habitant la rue du Lac n'a rien, alors qu'il n'a pas le temps avec les horaires actuels de rentrer à pied à midi.

Au budget 2006 figurait un montant de Fr. 20'000.- pour ce remboursement d'abonnement qu'il convient donc de retrancher.

C'est donc pour un coût total estimé de Fr. 570'000.- que nous pouvons offrir la gratuité des transports publics à nos jeunes jusqu'à 20 ans.

La participation de Renens au déficit des TL en serait réduite puisque ceux-ci verraient leur vente d'abonnement augmenter. Il n'en a pas été tenu compte dans ce calcul.

Qu'en sera-t-il du personnel nécessaire à l'introduction de cette mesure ?

La remise de ces bons par du personnel communal, pourrait être financée par une taxe de Fr. 30.- pour les enfants de 10 à 19 ans seulement. Cette taxe, calculée avec 80 % des 1957 enfants de 10 à 19 ans, soit 1565 enfants rapporterait environ Fr. 47'000.-, ce qui représente approximativement un mi-temps.

Répartis sur 200 journées annuelles, cette personne devrait traiter une douzaine d'abonnements par demi-journée, soit 3 par heure, ce qui nous semble raisonnable.

Motion TL

Le motionnaire au nom du Parti Socialiste de Renens demandent à la municipalité de soumettre au Conseil communal un rapport-préavis introduisant la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans en s'inspirant des modalités citées ci-dessus.

Ce projet figure au point N° 16 du programme du parti socialiste de Renens que chacun peut télécharger sur le site Internet www.ps-renens.ch.

Une motion similaire a déjà été déposée par le PSL devant le conseil communal de Lausanne.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de transmettre directement cette motion à la Municipalité pour étude et rapport et je vous remercie de votre attention.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Etant donné que la motion a vraiment un caractère impératif avec le nouveau règlement, que l'on a reçu beaucoup d'informations ce soir et qu'il y a certaines modalités à étudier (par exemple la gratuité des transports, cela veut dire la gratuité jusqu'où, si un jeune étudie à Genève ?), je propose de ne pas transmettre directement cette motion à la Municipalité, mais que l'on puisse en discuter en commission avant.

M. D. Rohrbach (soc.) : Une motion c'est : soit un renvoi à la Municipalité, soit une étude avec une commission qui se réunit. Cette commission devra de toute façon statuer sur le projet fait par la Municipalité !

Mme A.-M. Depoisier, syndique, revient sur une explication technique : Lorsqu'une motion est déposée, n'importe qui dans le Conseil communal peut demander qu'elle soit transmise à l'examen d'une commission qui doit elle ensuite statuer sur son renvoi ou non à la Municipalité. Cela veut dire – et là je rejoins Monsieur Jean-Pierre Leyvraz – il y a beaucoup de choses, on entend des chiffres, des idées, des pistes, mais il y en a certainement encore d'autres à évoquer.

Alors, si une commission planche déjà sur le projet proposé, elle pourra dire ensuite à la Municipalité qu'il y a d'autres pistes à explorer et elle pourra décider de la transmettre ou non.

La Municipalité soutient le renvoi à une commission, pour proposer le renvoi ou non à la Municipalité.

Mme T. Maystre (AeC) : Nous sommes dans une période d'inter-règne...et je soutiens la proposition de M. Jean-Pierre Leyvraz afin que l'on ait le temps de digérer les chiffres déposés ce soir. Ce travail devra être fait lors de la prochaine législature. Je propose donc que l'on transfère cette demande à une commission nommée lors du prochain Conseil communal, soit dès l'automne.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, rappelle qu'il suffit qu'un dixième des membres présents le demande et la motion est transmise à une commission d'étude.

Soumise au vote, c'est à la majorité des membres présents que cette motion sera transmise à une commission (nommée à la prochaine législature) pour étude et rapport.

Mme V. Berseth Hadeq (F.r.) : « J'ai une Idée » - mon amie Gertrude Klee me prie de vous faire savoir ce qui suit concernant la création d'un site de téléphonie mobile prévu au chemin de Corjon 1, à Renens – enquête publique 09-29.06.06 :

3 personnes (Evelyne Dupont, chemin du 1^{er}-Mai- Yvonne Quain, Saugiaz 134 et Gertrud Klee, Saugiaz 13) souhaitent nous faire savoir leur désaccord, avec cette antenne. Je me fais leur porte-parole, merci d'en tenir compte.

Une antenne de téléphonie émet des ondes non ionisantes. Bien que cela n'ait pas été prouvé, de nombreux témoignages démontrent que ces ondes peuvent causer des troubles tels que l'insomnie, des maux de têtes, etc... .

Une des soussignées les a vécues personnellement à son lieu de travail.

Sachant que notre quartier est surtout d'habitations – et même d'écoles – nous sommes d'avis qu'ORANGE pourra certainement trouver un emplacement mieux approprié pour cette antenne et prions les responsables de la Commune de Renens d'agir dans ce sens.

Mme A.- M. Depoisier, syndique : Je remercie Madame Berseth pour son intervention.

La Municipalité est obligée de mettre à l'enquête toutes ces antennes ; pour les personnes dont vous parlez, il suffit qu'elles fassent « opposition » et cela est bien plus efficace que toute intervention que pourrait faire la Municipalité !

M. J. Depallens (F.r.) : Dans les petites bonnes nouvelles toutes fraîches, je suis content d'annoncer que M. Bernard Fatio, employé communal au service de notre Commune depuis plus de 15 ans a passé avec succès les tests pour l'obtention du permis D – poids lourds et transport de plus de 10 personnes.

Je sais qu'il y a plusieurs employés communaux engagés dans des programmes de formation continue. Ce qui est intéressant, c'est que M. Fatio avait 59 ans au moment de commencer cette formation d'une cinquantaine d'heures et qu'il est aujourd'hui à deux ans de l'âge de la retraite anticipée.

Certains pouvaient penser que c'était peut-être tard pour entreprendre une formation complémentaire de chauffeur de véhicules lourds pour le transport de plus de 10 personnes. Je crois que les autorités communales sont parties dans le bon sens. Il me semble qu'il faut avec l'accord et la motivation des personnes concernées, poursuivre l'effort de formation continue des employés communaux tant qu'ils peuvent rendre des services dans notre commune.

Décider du contraire peut provoquer de pénibles sentiments chez des personnes en fin de carrière avec le risque de leur faire sentir qu'on les met sur la touche déjà avant l'heure de la retraite avec bien

souvent un nouveau cahier des charges amoindri ou peu motivant lorsqu'on approche la fin des rapports de travail.

Aujourd'hui même et grâce à la motion judiciaire de Madame la conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn le nouveau bus acquis par notre Commune (un Mercedes Benz Sprinter 413 CDI, de couleur rouge et pesant 4,6 tonnes) a été livré et c'est notre chauffeur scolaire qui a le plaisir de conduire à bon port et avec une bien plus grande sécurité son précieux chargement de têtes blondes, brunes, bouclées, frisées ou non...

M. J.- J. Gaudard (AeC) : Cette séance est pour moi la dernière séance et c'est à ce titre que je « requière » quelques petites minutes de parole...

Le parcours citoyen d'un idiosyncrate (ou d'un citoyen idiosyncratique)

Tout d'abord mon attention citoyenne fut chatouillée conjointement par l'émergence d'une conscience écologiste naissante et l'idée d'un rapprochement ou d'une fusion des communes dites de l'Ouest - cela fait bien 35 ans.

Un jour un dénommé Philippe Roch contacta les membres du WWF en terres vaudoises et ce fut le début de la section cantonale et pour ma part un engagement « écolo » de milice au service des jeunes et moins jeunes basé sur la diffusion d'une information « vulgarisatrice » complétée par des actions ou visites sur le terrain, souvent commentées par les concepteurs eux-mêmes ; tels une installation produisant du bio gaz à Montherod, une station météo « maison » ou l'observatoire d'astronomie de Lausanne. 10 ans passés sous l'agréable présidence de Frédy Bignens.

En parallèle et à l'initiative de Pierre Bonsack, étudiant lausannois, c'est une action complète à laquelle participa la FRC, le GPE Lausanne et le WWF-Vaud ; soit la fondation d'un groupe de récupération d'aluminium avec pour buts l'information, la récupération, la formation au tri et la vente de ce précieux métal qu'est l'aluminium ménager ; ceci jusqu'en 1992(et c'est à ce titre que je fais partie ce soir des TROIS personnes ayant remis le formulaire SAKATRI).

Ce fut l'occasion d'établir des contacts les plus divers y compris avec les commerçants d'ici d'industriels d'outre Sarine et d'administrations et autorités communales ainsi que d'assimiler les problématiques liées aux buts de l'association.

En passant j'adresse un grand merci aux dames de la FRC de l'époque, dont le soutien, les compétences et le dévouement apportés tout au long du parcours furent prépondérants. **C'était le temps des bénévoles, pas de salaires, pas de jetons de présence et fort peu de note de frais.**

En 1999 c'est la mondialisation via la Taxe Tobin qui me poussa vers le comité d'ATTAC Vaud, ce qui m'a permis de faire la connaissance de personnes agissant dans le milieu dit « altermondialiste » et d'en comprendre les motivations et de mieux appréhender les nombreuses thématiques de ce domaine ; en parallèle encore en 2001 cette fois, c'est à l'invitation de Mme Zou Taboubi, sage-femme lausannoise, qu'un réseau d'échange : le SEL lausannois fut créé, réseau actif encore à ce jour et sur le Net comme de bien entendu.

Là encore de nombreuses rencontres et échanges toujours enrichissants sont au rendez-vous.

Tout cela pour dire ou rappeler que dans notre société, avant même l'économie ou le politique ce sont d'abord des personnes avec leurs idées et qui s'engagent à les faire connaître et partager que de petites innovations additionnées à d'autres plus une part d'imagination, qui font que Monde innove bouge et change...

Ces quelques propos sont donc dédiés aux très nombreuses personnes qui ont ou qui vont encore prendre part aux actions ou qui par leur imagination amèneront un changement tout à la fois constructif, positif et objectif.

Après ce parcours c'est donc tout naturellement vers AeC que je me tournais pour participer à l'action politique communale, **non partisane**, car j'ai vu trop de personnes de bonne volonté quitter les rangs d'associations divers à l'arrivée de politiciens, hé oui c'est comme ça.

Evidemment la position affichée par les membres d'AeC pour un regroupement des communes de l'Ouest n'y était pas étrangère. J'ai ainsi pu expérimenter le fonctionnement d'un groupe d'opinions libres et cela me convient bien.

Cependant je n'ai pas souhaité renouveler l'expérience électorale tout en restant membre actif d'AeC avec une idée en cours de réalisation et à concrétiser dans un proche avenir.

Sur un autre terrain plus personnel c'est très tôt que des « pressentis » d'événements à portée internationale, tels que la réunification pacifique des Allemagne et l'avènement de l'Europe m'amènent à la prévision (par la pratique d'une technique mystique) et qui me poussent à penser que les années difficiles ne sont pas derrière mais bien devant et qu'elles seront donc en partie comprises dans la législature à venir et c'est bien en cela que je me rapproche **d'un vert** ...d' Yves Cochet, ancien candidat à la présidentielle française, quand il écrit que les JO de 2012 pourraient ne pas avoir lieu...

Enfin « l'idiosyncrate » du jour vous remercie toutes et tous de votre patience et vous souhaite une législature la moins chaotique possible.

Et n'oubliez pas... après la pluie c'est l'Arc en Ciel !

M. R. Bovier, conseiller municipal :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Avant de quitter définitivement le PPR au 30 juin (le PPR est comme vous le savez le Paysage Politique Renanais), permettez-moi de vous donner mon sentiment sur les événements des derniers mois. On peut comparer le changement de législature à un train.

Le train de la législature 2002-2006 est arrivé en gare et des personnes sont descendues, de leur plein gré ou non et d'autres sont montées dans le train de la législature 2006-2011.

Pour celles et ceux qui sont restés sur le quai, c'est avec un pincement au cœur qu'ils voient le train redémarrer.

Pour moi le pincement s'est transformé en crève-cœur puisque ce sont certaines et certains anciens camarades de parti qui m'ont débarqué, poussé en bas du train et laissé sur le quai. Cette blessure grave et profonde mettra je vous l'assure beaucoup de temps avant de se refermer et de se cicatriser.

Je pars la conscience tranquille avec le sentiment d'avoir rempli avec sérieux, impartialité et rigueur le mandat politique qui m'avait été confié. Je l'ai fait dans l'intérêt non pas d'un parti politique ce qui m'a peut-être coûté ma place, mais dans l'intérêt de toutes les renanaises et de tous les renanais.

Je souhaite à tout ceux et toutes celles qui se retrouvent dans le train de la législature 2006-2011 bonne route et qu'ils trouvent autant de plaisir que j'en ai trouvé moi-même.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Applaudissement de l'assemblée.

17. Jetons de présences.

☛ Remarque : Madame la Secrétaire du Conseil communal souhaite que toutes les commissions permanentes et celles des préavis en suspens lui transmettent les présences avant le 20 juin, afin qu'elle puisse passer les écritures comptables. Elle pourra dès lors clôturer la législature 2001-2006.

Les paiements seront effectués début juillet 2006.

18. Allocutions.

Mme Anne- Marie Depoisier, Syndique :

Bravo et Merci,
Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux. En préparant ce que j'allais vous dire je me suis dite que ces deux mots pourraient suffire ce soir... Et puis...

Vous terminez une séance que l'on peut comparer à un marathon pour mettre fin à une législature, avec six mois de retard si l'on songe à ce que l'on a connu avec la constitution de 1886 ou avec six mois d'avance si l'on prend déjà en compte la constitution de 2003.

En effet, personne n'aurait pu dire le 1^{er} janvier 2002, non seulement que la nouvelle Constitution alors en chantier serait votée, mais surtout vers quels changements très

importants nous allions. Le peuple nous avait donc élus pour 4 ans. A partir du 1^{er} juillet prochain tout sera rentré dans l'ordre, une seule question restera : chacun a-t-il bien réalisé qu'il élisait des autorités communales pour 5 ans ? et qu'il en sera de même pour les autorités cantonales le printemps prochain ?

Ces changements ne sont que quelques-uns des événements d'une législature bien remplie d'heures claires et d'heures plus sombres, comme dans toute activité humaine ou toute vie personnelle. Et pour les uns le verre est à moitié plein alors que pour d'autres ce verre est à moitié vide. L'appréciation est aussi dépendante des attentes que l'on a, là encore toutes les variantes sont possibles. Alors comment faire ? Vaut-il dans ces conditions vraiment la peine de se retourner sur le contenu de ces 54 derniers mois ?

A cette question je réponds oui, simplement parce que l'on a besoin de faire ressortir les événements positifs, chacun a besoin de se faire du bien, mais nous n'oublierons pas les moments plus difficiles surtout s'ils concernent la qualité de la vie d'êtres humains. Et puis ce retour sur le passé immédiat doit nous permettre de voir l'avenir avec sérénité et nous donner envie de nous remettre au travail.

Un des événements positifs les plus marquants est sans aucun doute, l'émotion qui régnait dans cette salle en janvier 2004 lors de la séance d'information des tout nouveaux électeurs, issus de la nouvelle Constitution. Ce sont tous les efforts d'intégration qui trouvaient à ce moment des résultats encourageants.

Les moments les plus difficiles furent les fermetures des usines et entreprises de notre ville et de notre région, celles qui donnaient depuis parfois 50 ans du travail à beaucoup de nos habitants. Ces personnes qui avaient quitté leurs pays pour trouver du travail chez nous et ainsi participer à notre développement. C'est bien une mutation économique que nous connaissons, le tissu industriel délocalise dans d'autres pays et d'autres entreprises débarquent chez nous, mais elles proposent des emplois nécessitant des qualifications différentes.

Entre ces deux exemples, nous trouvons les motifs de bien des actions contenues dans les programmes de législature 1998-2001 et 2002-2006, promotion de l'image de la ville de Renens, communication avec chacune et chacun, recherche de nouvelles places de travail, amélioration de la mobilité devenue incontournable que ce soit pour le travail ou les loisirs, constructions scolaires, collaborations avec les communes voisines, etc. etc.

Avons-nous réussi ? Je ne saurais le dire : en tout cas le mouvement est donné vers un développement harmonieux et différent de Renens, des projets ont démarré, une nouvelle crèche va ouvrir ses portes, des quartiers vont enfin être réaménagés, ce sont des promesses de nouveaux logements et de nouveaux emplois. Renens pourrait bien devenir une ville de cultures et de formation, grâce à l'ECAL et l'EPFL. Sera-ce le nouveau slogan ? Les réflexions et les projets du centre laissent entrevoir des commerces de proximité revitalisés et des espaces publics à la disposition de la population. Nos finances ont retrouvé les chiffres noirs, permettant ainsi de voir venir les nombreux investissements nécessaires avec plus de sérénité, tout en étant bien conscients que chaque dépense devra être bien réfléchi, mais Renens a toujours su s'équiper avec qualité mais sans luxe.

Les remerciements seront nombreux et chaleureux ce soir :

Merci à vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, votre engagement est précieux pour la vie communale, pour le développement que nous voulons réaliser. Je vous souhaite à tous, que vous quittiez cette tâche ce soir ou que vous vous retrouviez à la même place fin août un bel été bien mérité.

Un merci particulier au bureau du conseil et à notre huissier, ces 18 mois furent bien occupés et parfois lourds à porter.

Merci au public, ici dans la salle ou devant son petit écran, vous montrez ainsi votre intérêt pour la ville de Renens et nous vous en sommes gré.

Merci à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, sans lesquels rien ne serait possible dans cette commune.

Enfin un très gros merci à mes collègues de la Municipalité, à tous mes collègues. Nous avons formé une équipe pratiquement pendant huit ans et un peu plus, nous avons débattu, nous avons ensemble cherché des solutions, nous avons présenté les projets qui nous semblaient les plus adaptés à notre ville, bref nous avons fait notre travail avec intérêt et plaisir.

C'est cet intérêt et ce plaisir que je vous souhaite à toutes et tous pour la suite de vos activités.

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Rosana Joliat, secrétaire du Conseil communal :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au conseil communal depuis 1996, j'ai officiellement débuté mon mandat en tant que secrétaire du Conseil communal lors de la cérémonie de prestation de serment et d'installation des autorités communales en décembre 1997.

Depuis, j'ai contribué à transcrire plus de 2'215 pages de la vie de notre Conseil en deux législatures !

Pour ceux qui apprécient les chiffres, sachez que le procès-verbal le plus long a été retranscrit en juin 2002 avec 52 pages, que la séance la plus courte a duré 80 minutes en 2000 et que la séance la plus longue s'est terminée à 00h08 minutes en 2003.

En écrivant ces quelques lignes, je me suis souvenue que Madame Catherine Wicht - qui avait tenu le secrétariat du Conseil communal pendant 3 législatures - m'avait dit que pour assumer cette tâche il fallait de la rigueur, de la méthode, être passionnée et surtout que cette fonction me permettrait de

créer des amitiés extraordinaires et durables ... et bien si aujourd'hui je fais un bilan après 2 législatures (et ... 6 mois), je suis heureuse de vous dire que c'est tout à fait vrai.

C'est pourquoi, ce soir je me permets de prendre un peu de votre temps pour remercier un certain nombre de personnes.

Tout d'abord aux 8 présidents (tous des messieurs !) qui se sont succédés année après année, de m'avoir accordé leur confiance, ainsi que les membres de leur Bureau – scrutateurs et scrutatrices – avec un clin d'œil tout particulier pour Madame Eva Gloor avec qui j'ai partagé des moments privilégiés et qui restera toujours une amie pour moi.

D'autre part, je tiens à souligner que notre conseil ne serait rien si nous n'avions pas une administration performante. C'est ainsi que je remercie Monsieur le secrétaire municipal. Jean-Daniel Leyvraz, d'avoir toujours fait le lien entre notre législatif et la Municipalité. Mes remerciements vont également à Mesdames Chapuis, Volery et Chevalley pour l'excellente collaboration que nous avons eue au cours de ces 8 années.

Votations et élections aussi bien fédérales, nationales que communales, c'est toujours avec Francine Grand que j'ai appris au fur et à mesure toutes les subtilités des dépouillements, je la remercie vivement de sa disponibilité et de sa gentillesse à mon égard.

Je remercie les huissiers :

- du Greffe municipal pour le travail administratif, c'est-à-dire la préparation de tous les documents qui sont nécessaires pour le travail du Conseil communal, mais également tous les envois postaux,
- au Conseil communal, à M. Tabanyi, sans qui le son ne serait pas figé sur les bandes et depuis peu sur des cd.

Je me devais surtout ce soir remercier de tout cœur une personne qui a été indispensable à mon travail, c'est Claudine... Claudine Hottiger qui a lu et relu tous les PV, soit plus de 75 procès-verbaux et tous les ordres du jour y relatifs. Plus qu'une secrétaire suppléante, elle m'a été de précieux conseils et a toujours partagé mes joies, mais a également été présente lors de périodes de doutes.

Le meilleur pour la fin...merci à ma petite tribu : tout d'abord à mon mari, Richard, qui m'a attendu après tous les conseils et toutes les séances inhérentes à ma fonction, qui a été disponible à la dernière minute lors de désistement aux dépouillements d'élections ou dans les bureaux de vote. A mes enfants, Michael, Elodie et Noémie qui ont toujours respecté le travail de leur maman à la maison et à qui j'ai parfois manqué lors d'un match de hockey, lors d'un combat de judo ou lors d'un meeting de natation, parce que je devais être présente dans mes fonctions politiques aussi bien un jour de semaine que le week-end ! Maintenant, ils savent que je serai toujours présente pour eux !

Aujourd'hui, je quitte la fonction de secrétaire du Conseil communal, non sans être tout à fait consciente d'avoir fait couler beaucoup d'encre quant à un statut précaire d'une fonction peu considérée ou peu reconnue, mais avec la satisfaction au plus profond de mon être du travail accompli dans une véritable rigueur professionnelle.

En tant que conseillère communale, je suis satisfaite d'avoir pu être un petit peu le détonateur du projet BIO R+ et par là même je tiens à remercier tout d'abord Madame Marianne Huguenin et la direction de la sécurité sociale de cette collaboration, mais aussi les membres du Conseil communal d'avoir suivi ce projet à la presque unanimité.

Encore un dernier point et je profite de la présence de la Télévision régionale pour remercier tous les jeunes qui ont répondu favorablement aux convocations lors des élections et votations et à vous mesdames et messieurs les conseillers communaux qui les avez soutenus dans ces diverses fonctions de la vie civique de notre commune.

Voilà...j'ai terminé mon mandat et comme on le dit chez moi, dans le sud de l'Espagne...je tiens à vous dire à toutes et à tous

Muchissimas gracias por vuestra confianza y hasta muy pronto...

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Roland Divorne, Président du Conseil communal :

Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Je suis le seul citoyen de cette commune à avoir battu ce record, et quel record 18 mois et 13 séances de présidence, Eh oui et ceci pourquoi...

Tout simplement pour avoir dû me supporter si longtemps, oui moi le spécialiste des motions et des interpellations....

Je tiens à remercier les membres du conseil, de la Municipalité et du bureau qui m'ont supporté tout au long de cette croisière.

Et je ne vais pas faire l'apogée de ma fonction mais je vous le dis, ces 18 mois ont été effectivement une expérience plus qu'enrichissante.

La période des élections m'a été la plus difficile car mon statut de premier citoyen m'obligea de respecter une neutralité plus que pesante pendant ces mois de joutes politiques..., mais voilà ce soir, je vais pouvoir retrouver ma liberté en m'envolant de mon perchoir.

Je quitte cette présidence avec tout de même un petit regret, oui je me dois de vous le dire avant que la rue en rie, j'aurais aimé que le bureau du conseil soit au complet pour le jour de la cérémonie d'installation et d'assermentation. Ceci me laisse un goût amer et d'inachevé, car j'ai été naïf de croire que la démocratie pouvait se régler tout simplement autour d'une table de négociation.

Je souhaite tout de même mes vœux de succès pour la nouvelle équipe du bureau du Conseil qui sera nommée et assermentée le 27 juin prochain.

Je vous remercie pour votre attention et je me dois tout de même de remercier la Municipalité, le Conseil communal, les citoyens de Renens, le public et la presse.

Il serait indécent de terminer cette législature sans vous remercier vous tous et plus particulièrement les personnes que je vais nommer et demander de s'approcher près du micro pour la photo de famille.

- 1) Pour la Municipalité
 - a. Madame la syndique sortante, Madame Anne-Marie Depoisier (20 ans de service)
 - b. Monsieur Jean-Jacques Ambresin
 - c. Monsieur Raymond Bovier

- 2) Pour le Bureau du Conseil
 - a. Monsieur Jacques Studer (1^{er} vice président)
 - b. Monsieur Jacques Berthoud (2^{ème} vice président)
 - c. Monsieur Francois Tabany (notre huissier)
 - d. Madame Marcelle Bourquin Chuard (scrutatrice)
 - e. Madame Denise Schmid (scrutatrice)
 - f. Madame Claudine Hottiger (Secrétaire suppléante, 20 ½ ans de précieux services à notre conseil)
 - g. et finalement Madame Rosana Joliat (notre secrétaire du Conseil depuis 2 législatures, qui quitte sa fonction au 30 juin prochain).

Pour toutes ces personnes, ici présentes, je vous demanderai de vous lever et de les applaudir très, très fort car eux, se sont dévoués pour la chose publique et pour notre commune.

M. le Président clôt la discussion et la séance ; il invite les membres de l'assemblée à partager le verre de l'amitié, ainsi que la petite agape qui a été préparée.

La séance est levée à 22h26

Le Président :

La Secrétaire :

R. Divorne

R. Joliat